

Bilan d'activités

2014-2016

Maison du Parc – 63880 ST-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Tél. : 04.73.95.57.57 - Fax : 04.73.95.57.84

e-mail : info@parc-livradois-forez.org

Site Internet : www.parc-livradois-forez.org

AXE 1

Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance

Objectif opérationnel 1.1.1 : Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces

Actions réalisées pendant les trois années

- Edition en 2014 et mise en œuvre du **Plan biodiversité** qui donne lieu chaque année à la **conférence biodiversité** (mai 2014, février 2015 et 2016) ; celle-ci est devenue, à la demande des partenaires du Parc, un rendez-vous annuel d'information et de mise en commun des travaux relatifs à la biodiversité en termes d'études et de suivis, mais aussi de gestion et de protection, et enfin, de valorisation et de pédagogie.
- **Suivis : d'espèces indicatrices de la qualité des milieux, de certains milieux sur les zones d'intérêt écologiques, d'espèces et de milieux de la nature quotidienne :**
 - ✓ Plusieurs études ont été réalisées sur des espèces à enjeu, identifiées comme telles dans le Plan biodiversité, à savoir : les papillons (bilan de 8 espèces patrimoniales, puis recherche de l'Azuré des mouillères), les odonates (recherche de 3 espèces de tourbière ciblées par le PRA : Plan régional d'Action Auvergne), la Pie grièche grise (mise en place d'un observatoire sur la Plaine d'Ambert) et le Sonneur à ventre jaune, tous deux dans le cadre de PRA également. Ces études seront suivies de plans d'actions en faveur de ces espèces (voir 1.1.2).
 - ✓ Un programme relativement lourd d'amélioration des connaissances sur les petites chouettes de montagnes (Chouette de Tengmalm et Chevêchette d'Europe) et les forêts anciennes du Livradois-Forez a été engagé pour 3 années (2016 à 2018) dans le cadre de l'appel à projet Massif Central sur la biodiversité des forêts anciennes, en cohérence avec une opération de cartographie des forêts présumées anciennes du Massif Central portée par IPAMAC.
 - ✓ Dans le cadre des programmes Natura 2000, des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Lac de Malaguet, de nombreux suivis et études ont été réalisés :
 - **Puys de Pileyre et du Turluron** : suivi des espèces invasives, suivi des orchidées,
 - **Plaine des Varennes** : suivi du Sonneur à ventre jaune sur les étangs de la Molière, inventaire des amphibiens d'intérêt communautaire, suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire sensibles, état des lieux du bocage, état des lieux des populations de chiroptères et de leurs habitats, suivi des hyménoptères prédateurs,
 - **Monts du Forez** : inventaire et cartographie des habitats d'intérêt communautaire, expertise préalable à la restauration de la tourbière de la Tuile, suivis du faucon pèlerin, des chiroptères (nichoirs), état de conservation du Damier de la succise, des bryophytes et des habitats d'intérêt communautaire tourbeux et forestiers,
 - **Complexe minier de la vallée de la Senouire** : suivi estival et inventaire complémentaire des populations de chiroptères, suivi des habitats agro-pastoraux,
 - **Auzelles et cavité minière de la Pause** : suivi hivernal des cavités à chauves-souris, recherche de sites estivaux puis suivi des colonies,
 - **Dore et affluents** : suivi des opérations d'alevinage de Saumon sauvage, prospections d'espèces d'intérêt communautaire (Sonneur à ventre jaune, Lucane cerf-volant, Cuivré des marais), suivi des populations de chauves-souris (hiver et été), suivi des espèces végétales exotiques envahissantes (faune et flore), inventaire et cartographie des habitats,
 - **Vallée du Fossat (ENS)** : inventaire des bryophytes et suivis de groupes d'espèces à enjeux forts dont avifaune subalpine, orthoptères et Truite fario notamment,
 - **Serpentines de St-Préjet-Armandon (ENS)** : inventaire de la flore, des habitats et des rhopalocères,
 - **RNR du Lac de Malaguet** : diagnostic hydrologique, inventaire des végétations agropastorales, des chiroptères, des rhopalocères et des bryophytes,

- ✓ Veille naturaliste : poursuite de la collecte d'indices et de photos ou vidéos (pièges photos) apportant de précieuses informations sur certaines espèces patrimoniales (Chat forestier, Merle à plastron, ...), suivi des deux sites de nidification du Faucon pèlerin en partenariat avec l'ONCFS. Participation à l'Enquête régionale 2106 sur les lichens forestiers.

- **Réseaux d'observation, mutualisation des données naturalistes** : depuis 2014, les **données naturalistes du Parc** sont stockées dans une base de données unique appelée SICEN reliée à un système d'information géographique. Ce dispositif permet d'enrichir l'atlas des richesses naturelles qui est mis à disposition de tous sur le site internet du Parc, et permet également la mutualisation des données avec certains partenaires (CEN, CBNMC, ...). Cet outil a été conçu de façon à permettre aussi la contribution des habitants (cf. 4.13 : observatoire participatif de la biodiversité).

Enfin, dans le but de suivre l'évolution de la biodiversité, complémentairement aux données brutes évoquées ci-dessus, le Parc a souhaité se doter d'indicateurs de biodiversité constituant une déclinaison des indicateurs régionaux de la biodiversité en Auvergne.

- **Outils permettant de mieux comprendre la fonctionnalité des milieux et des écosystèmes et de suivre l'évolution de la biodiversité, de la couverture végétale** : réalisation de la 2^{ème} phase (sur les 3 prévues) de la **cartographie de la végétation et des habitats** du Parc en cohérence avec le programme national de cartographie des habitats « CarHAB » (cartographie au 1/25 000^{ème}, typologie, analyse spatiale et qualitative) : réalisation des fonds, progression sur la méthodologie, début de typologie, rédaction de référentiels, essai cartographique sur une commune, relevés de terrain, ...

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Plan Biodiversité du Parc est utilisé comme une référence servant de guide pour le choix des études, des suivis à réaliser et comme un support fédérateur pour les organismes intervenant sur la connaissance de la biodiversité en Livradois-Forez.

Les études et suivis d'espèces sont réalisés essentiellement dans le cadre des programmes du type Plans Régionaux d'Actions en faveur d'espèces bénéficiant par ailleurs de PNA (Plans Nationaux d'Actions), Natura 2000, ENS et RNR ou en réponse à un appel à projet (Massif central par exemple).

L'outil « Catalogue et cartographie de la végétation et des habitats du PNRLF » sera essentiel pour la compréhension et la prise en compte de la fonctionnalité des végétations et des écosystèmes tels que les zones humides.

La réflexion menée précédemment en vue du stockage, de la mutualisation et du partage des données naturalistes a débouché sur une solution « SINP compatible » dans la perspective de transférer des données, y compris au niveau national (Muséum National d'Histoire Naturelle).

Des travaux de fins d'étude sont confiés régulièrement à des stagiaires (Natura 2000, observatoire de la biodiversité). L'élaboration de la cartographie de la végétation et des habitats du Parc en cohérence avec le programme national CarHAB implique plusieurs chercheurs (laboratoire ISTHME de l'université de St-Etienne notamment).

La mobilisation des habitants et des réseaux est engagée, notamment dans le cadre de l'observatoire participatif de la biodiversité.

La diffusion des connaissances auprès des partenaires, des acteurs locaux et de la population s'est poursuivie (porter à connaissance à l'occasion des divers projets soumis au Parc, utilisation des supports habituels de communication avec un effort pour informer sur la biodiversité).

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Les communes et les EPCI utilisent les outils de connaissances et d'aide à la décision (notamment l'atlas des richesses naturelles) dans certains contextes : documents d'urbanisme, protocole, voirie forestière ; ils participent en petit nombre à la conférence biodiversité et sollicitent l'équipe technique du Parc en tant que de besoin.

Contribution du Conseil régional, des Conseils départementaux et de l'Etat afin de répondre aux objectifs de connaissance et de préservation du patrimoine naturel :

- Financements par les CR Auvergne, CD 43 et 63 du catalogue et de la cartographie de la végétation et des habitats du PNRLF en complément du FEDER Auvergne.
- Financement des études et suivis : CR Auvergne, CD 43 et 63, AELB et FEDER Auvergne, sauf pour l'étude des petites chouettes de montagne et des forêts anciennes financée par du FEDER Massif central.
- Etat : financement du programme Natura 2000 aux côtés de l'Union Européenne.

En 2015, une Entente (au sens du CGCT) a été créée avec le CBNMC, et la convention cadre avec le CEN Auvergne a été renouvelée, toutes deux comprenant un point particulier sur la mutualisation des données.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.1.1	2014	73 636,50 €	31 704,46 €	
	2015	69 891,20 €	85 349,63 €	
	2016	48 967,97 €	25 422,56 €	
	TOTAL	192 495,67 €	142 476,65 €	572 j

Objectif opérationnel 1.1.2 : Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables

Actions réalisées pendant les trois années

Zones d'intérêt écologique

- Portage de la création et gestion de la **Réserve Naturelle Régionale (RNR) du lac de Malaguet** en Haute-Loire (Monlet, Félines et Sembadel) : après la réalisation du dossier de candidature (2012), du dossier de classement (2013) et 3 ans d'animation auprès des communes, des usagers et des habitants, en particulier auprès des propriétaires privés, la RNR du lac de Malaguet a été créée par la Région Auvergne en septembre 2014 sur 54 ha, concernant 25 propriétés privées (90 % de la surface) et un communal de 5,4 ha. Un règlement spécifique et des orientations de gestion acceptés localement ont accompagné cette création. La RNR a été inaugurée en octobre 2014 et le Parc a été officiellement désigné comme gestionnaire en décembre. Il conduit depuis les actions suivantes : animation locale et réunion du comité consultatif de gestion, balisage et signalétique du site pour une meilleure ouverture au public, élaboration du premier plan de gestion, suivi scientifique, surveillance, sensibilisation des usagers, suivi administratif et financier. Le comité consultatif de gestion a été installé en septembre 2015 et plusieurs études ont été réalisées afin d'alimenter l'état des lieux du plan de gestion. Le comité consultatif de gestion a validé les grandes orientations de ce plan de gestion en 2016 et cette même année, les premiers équipements ont été installés (parc de pâturage, sentier de découverte, barrière...). Chaque année, au moins deux visites naturalistes sont proposées par le Parc au grand public.
- Sur l'**ENS des serpentines de Saint-Préjet-Armandon** (site prioritaire au Plan Biodiversité du Parc et dans le schéma des ENS de la Haute-Loire), le Parc a animé une concertation avec les propriétaires privés, la commune et certains partenaires techniques, et réalisé des inventaires naturalistes en prévision de l'élaboration d'un plan de gestion dont le but principal sera d'assurer le maintien de cette station botanique rare en accompagnant la remise en pâturage du site. Ce projet, porté par le Parc, est cofinancé par le Conseil départemental de la Haute-Loire et la Fondation de France (appel à projet). Un premier chantier de restauration a été organisé en 2016 en impliquant le lycée agricole et forestier de Brioude-Bonnefont.
- Coordination de la mise en œuvre du plan de gestion du **site communal de la Garde sur la commune de Frugières-le-Pin** en Haute-Loire : encadrement des travaux de restauration, suivi du pâturage, animation de balades à destination des habitants.
- Réalisation d'un **pré-diagnostic écologique, foncier et des pratiques sur onze sites du Haut-Livradois (zones tourbeuses) et de la plaine d'Ambert (secteur marno-calcaire à flore messicole)** identifiés comme faisant l'objet d'enjeux de conservation prioritaires.
- **Elaboration et mise en œuvre des documents d'objectifs de 8 sites Natura 2000 :**
Sur 25 sites Natura 2000 compris en totalité ou en partie dans le territoire du Parc, 8 ont été gérés par le Parc sur la période 2014-2016 (Monts du Forez, Plaine des Varennes, Puys de Pileyre et du Turluron, Tourbière du Haut-Livradois/Complexe tourbeux de Virennnes, Complexe minier de la vallée de la Senouire, Cavité minière de La Pause, Auzelles et Dore et affluents). Le Parc a finalisé la révision du document d'objectifs (docob) du site de la Plaine des Varennes en 2014 (approbation en janvier 2015). La gestion des sites comportait sur cette période :
 - ✓ leur animation : prévision, coordination du programme annuel, suivi de sa mise en œuvre et bilan annuel, concertation avec les partenaires, suivi des études et travaux, promotion, animation et suivi des outils Natura 2000 (charte, contrats et mesures agroenvironnementales), information des élus, des habitants, des gestionnaires et des usagers du site selon les demandes et les projets (assistance à évaluation d'incidences et cohérence des politiques publiques), animation du comité de pilotage et des groupes de travail en tant que de besoin ;
 - ✓ leur suivi scientifique, en interne ou par des expertises externalisées ;

- ✓ des actions de communication et de sensibilisation ciblée (portail Natura 2000 sur le site internet du Parc, plaquette de présentation des sites, articles, programme pédagogique, journées de valorisation, conférences, sorties terrain ...).

Mise en œuvre des outils Natura 2000 (MAE, contrats et chartes Natura 2000)

3 Projets Agri-Environnementaux et Climatiques (PAEC) ont été proposés par le Parc et retenus en 2015 en réponse aux enjeux de biodiversité sur les sites Natura 2000 des Hautes-Chaumes des Monts du Forez, de la Plaine des Varennes et Dore et affluents. Leur mise en œuvre a débuté en 2016 et les mesures biodiversité seront complétées en 2017 par des mesures en réponse à l'enjeu eau-zones humides sur le secteur aval du bassin versant de la Dore.

Sur les Hautes-Chaumes du Forez où l'animation a été plus soutenue, 32 contrats ont été souscrits par les agriculteurs et groupements pastoraux du Puy-de-Dôme et de la Loire sur un peu plus de 2 000 ha. Sous réserve d'éligibilité de tous les projets de contrat et de toutes les surfaces engagées après instruction par les services de l'Etat et de la Région (FEADER), environ 700 000 € seront attribués sur 5 ans aux utilisateurs d'estives sur la partie Puy-de-Dôme des Hautes-Chaumes du Forez. Dans ce cadre, 28 diagnostics pastoraux ont été réalisés.

Pour le site Natura 2000 de la plaine des Varennes, il a été choisi de répondre aux demandes sans faire d'animation : ce PAEC fera l'objet d'un avenant en 2017 pour inclure l'enjeu eau-zone humide du contrat territorial Dore Aval. Un projet d'avenant a été déposé en décembre 2016.

Sur le site Natura 2000 Dore et Affluents, une vingtaine d'agriculteurs a souscrit des contrats Agro-environnementaux. Le suivi (réalisation des diagnostics d'exploitations et des plans de gestions parcellaires) est assuré en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme.

Le Parc a également travaillé sur plusieurs **projets de contrats Natura 2000** : restauration et entretien d'une pelouse à orchidées sur le Puy de Pileyre, restauration d'une tourbière, retour à des milieux pastoraux après abattage d'une plantation d'épicéas, suppression de plantations résineuses et restauration d'un bord de cours d'eau sur les Monts du Forez, remise en pâturage du Puy du Turluron et des dunes des Girauds-Faures, restauration d'un étang en cours d'atterrissement et d'une prairie abritant une station de Damier de la Succise sur la plaine des Varennes.

Plusieurs **chartes Natura 2000** ont également été renouvelées ou signées : sur les Monts du Forez, 6 chartes ont été renouvelées et 1 nouvelle charte a été signée sur une hêtraie-sapinière de 8 ha ; sur Dore et affluents, 1 charte a été signée sur 6 parcelles forestières représentant une surface de 6,4 ha ; sur les sites d'Auzelles et de La Pause, 4 chartes ont été signées dont une avec le CEN Auvergne ; sur le site de la vallée de la Senouire, 1 charte a été signée.

A l'intérieur du Site Natura 2000 des Monts du Forez, le Parc s'est également chargé de la mise en œuvre de **programmes spécifiques** :

- ✓ La clôture du Contrat quinquennal pour la Restauration et l'Entretien (CREZH) sur 3 tourbières des Hautes Chaumes, programme interdépartemental et interrégional.
- ✓ La Gestion de l'ENS de la Vallée du Fossat : le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a confié au Parc la réalisation du bilan du premier plan de gestion quinquennal (2008-2013) et l'élaboration du second plan de gestion 2015-2019. La gestion est partagée avec le CEN Auvergne et le Parc est plus particulièrement chargé de la surveillance du site et d'accompagner le Conseil départemental dans les actions de gestion, dans ses démarches d'acquisition foncière et dans la réalisation des travaux sur le site ;
- ✓ L'entretien de la signalétique de réglementation de la circulation des véhicules à moteur et le suivi de la fréquentation touristique.

- **Suivi d'autres sites Natura 2000** : le Parc a suivi par ailleurs la gestion ou l'élaboration du document d'objectifs d'autres sites Natura 2000 présents sur son territoire et pilotés par d'autres opérateurs (Rivières à Moules perlière, Rivières à Ecrevisse à pattes blanches, Vallées et Piémonts du Nord Forez, Zones alluviales de la confluence Dore-Allier, Hautes Chaumes du Forez côté Loire).

Plan de gestion ou de conservation / espèces rares et vulnérables

En fonction des résultats apportés par certains inventaires ou suivis (cf. 1.1.1), plusieurs programmes visant à conforter des populations d'espèces patrimoniales, rares ou en déclin, ont été enclenchés :

- programme triennal (2014-2016), en faveur de la Chouette chevêche, sur 6 communes particulièrement concernées : information des communes et habitants, animations, pose de nichoirs et conventionnement, lâcher de jeunes, page internet dédiée à cette espèce ...
- information des communes, diagnostic et proposition de mesures de conservation pour 3 sites à Maculinea alcon alcon (Azuré des mouillères) (2015-2016).
- mise en œuvre de l'observatoire de la Pie grièche grise (2016-2017), sur la plaine d'Ambert : information des agriculteurs, élus et habitants, proposition d'actions favorisant l'espèce, page internet dédiée à cette espèce ...

Arrivée de nouvelles espèces protégées ou invasives

- état des lieux de la filière ovine avec la mise en perspective d'un retour potentiel du loup sur le territoire du Parc Livradois-Forez assortis d'une proposition de mise en place d'une cellule de veille ; travail réalisé dans le cadre d'un stage de fin d'études supérieures, en 2015.
- démarche spécifique d'information des élus sur les problèmes causés par l'Ambrosie sur le site « Dore et affluents » engagée en 2014; ce travail est renouvelé chaque année avec l'aide de l'ARS et de la FREDON.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'engagement du Parc dans la proposition et la mise en œuvre d'outils de préservation de zone d'intérêt écologique et des espèces présentes sur ces sites a été renforcé avec le portage de projets de préservation et de gestion de plusieurs sites remarquables (création de la première RNR en Auvergne, implication dans la gestion de plusieurs ENS, accompagnement de sites orphelins comme à Frugières-le-Pin) sur des sites mentionnés comme prioritaires au Plan de Parc et le renforcement des mesures sur les sites Natura 2000 avec les PAEC.

Le Parc accompagne en conséquence les gestionnaires de sites dans la définition et l'application des documents de protection et/ou de gestion. Il assure une mission importante d'information, de veille et de conseil auprès des collectivités et des particuliers en tant que de besoin et développe dans la mesure de ses compétences ou en faisant appel à des prestataires des actions de sensibilisation.

La définition d'une politique globale de préservation, de gestion et de valorisation des Hautes-Chaumes des Monts du Forez n'a pas été considérée comme une priorité alors qu'une concertation quasi continue est assurée entre les partenaires de la Loire et ceux du Puy-de-Dôme sur différents projets.

Des plans de gestion ou de conservation d'espèces ont été définis et engagés si nécessaire à l'issue des études et suivis réalisés, selon les moyens financiers disponibles dans le cadre de différents programmes (PRA, FEDER, AELB).

Comme le prévoit la charte du Parc, les mesures mises en œuvre se sont inscrites dans le Plan Biodiversité adopté par le Parc en 2012 (cf. OO 111.). Ce document de référence guide les actions du Parc en matière de biodiversité, doit servir de guide aussi pour les communes et leurs groupements ainsi que pour les partenaires du Parc.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Dans les actions de protection et de gestion des sites mentionnées ci-dessus, les **communes et les EPCI** ont joué un rôle décisif dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets sur les sites remarquables ou dans certains programmes en faveur des espèces. Le Parc a souvent un rôle de coordination à leurs côtés.

Pour la création de la RNR du lac de Malaguet, le **Conseil Régional Auvergne** a confié une mission technique et d'animation locale au Parc qu'il a ensuite désigné comme gestionnaire.

Les **Conseils départementaux** ont renouvelé la confiance accordée au Parc pour la gestion de certains ENS.

L'Etat :

- a confié au Parc le suivi des amphibiens sur le site de l'APPB de l'étang de la Molière (Plaine des Varennes) ;
- a confié au Parc la mise en œuvre de 8 DOCOB de sites Natura 2000 et a soutenu dans ce cadre la mise en place d'outils contractuels de gestion ;
- associe le Parc aux travaux de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- associe le Parc à la mise en œuvre des différents plans régionaux d'actions en faveur d'espèces présentes sur son territoire.

-Les différents **partenaires techniques** du Parc se sont mobilisés en tant que de besoin sur les différents projets dans le cadre des comités de pilotage, ou de groupe de travail plus techniques.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.1.2	2014	151 644,51 €	247 979,85 €	
	2015	149 741,66 €	150 082,91 €	
	2016	203 952,31 €	79 584,47 €	
	TOTAL	505 338,48 €	477 647,23 €	2 050 j

Objectif opérationnel 1.1.3 : Construire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne

Actions réalisées pendant les trois années

- Réseaux écologiques ou Trame Verte et Bleue (TVB)

En 2014 et 2015, une démarche expérimentale d'accompagnement de la Communauté de communes Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron (BSDVJ) pour la prise en compte des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement a permis au Parc de produire, à titre d'exemple, les éléments nécessaires pour une réelle prise en compte de la TVB dans un PLUi : identification, diagnostic et cartographie de la TVB, définition d'enjeux et d'une stratégie dans le PADD, proposition d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Une boîte à outils pour la prise en compte de la TVB dans les documents de planification urbaine a également été produite.

A l'issue de cette action expérimentale et dans la suite logique du volet pédagogique qu'elle incluait déjà, une démarche de sensibilisation à la prise en compte des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement a été menée en 2016, en lien avec l'atelier d'urbanisme en Livradois-Forez. Cette démarche concernait en priorité les élus et techniciens des communautés de communes de l'Atelier d'urbanisme, mais elle s'adressait également aux prestataires (bureaux d'études en urbanisme) qui interviennent sur le territoire du Parc, ainsi qu'aux partenaires impliqués dans l'Atelier d'urbanisme. Le programme de sensibilisation a été basé sur quatre visites « Trame Verte et Bleue » au printemps 2016 réparties sur le territoire du Parc et l'animation d'un atelier à l'automne 2016. Chaque visite a donné lieu à la co-construction avec les participants d'un outil pédagogique interactif nommé « Petite Terre » qui peut être diffusé sur les sites internet de chaque territoire. Le prototype des « Petites Terres » avait été construit préalablement par les prestataires sur la base de la démarche expérimentale sur la Communauté de communes BSDVJ. Au total, une centaine de personnes a participé à l'ensemble de ces visites pédagogiques dont 42 élus ; 24 communes et 9 EPCI du territoire du Parc étaient représentées.

- Mesures d'aménagement et outils de gestion des espaces de nature quotidienne : le Parc incite les communes à réaliser des actions exemplaires en faveur de la biodiversité ordinaire dans le cadre d'un appel à projet grâce auquel il apporte un soutien technique et financier pour la réalisation de chantiers participatifs (voir 4.1.3).

- Plans communaux des voies ouvertes à la circulation publique (VOCP)

Après une phase d'approche auprès de plusieurs communautés de communes pour mieux cerner leurs attentes sur ce sujet, l'élaboration d'un premier plan intercommunal des voies ouvertes à la circulation publique, dénommé « schéma de fréquentation des espaces naturels » a été engagée en partenariat avec la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise sur son territoire (9 communes) en 2016. Une convention a été signée entre la CCMT et le Parc de façon à définir le rôle et les apports de chacun. La CCMT a piloté le projet, créé une commission de travail sur ce sujet et a rencontré les différents acteurs concernés. Le Parc a confié la numérisation des voies communales et les chemins ruraux des communes de la CCMT à un prestataire.

- Avis sur les manifestations d'activités de loisirs de pleine nature : une cinquantaine de dossiers concernant des manifestations sportives de pleine nature motorisées ou non motorisées sont soumis chaque année au Parc qui a émis 25 avis en 2014, 26 avis en 2015 et 29 avis en 2016 (33 études de parcours). Chaque année, 1 ou 2 constats d'après course motorisée sont réalisés.

Le Parc se tient à la disposition des organisateurs de manifestations pour étudier les parcours, ce qui donne lieu à des réunions de travail avec les organisateurs afin d'éviter les sites naturels sensibles du Parc connus et répertoriés (sites Natura 2000, ZNIEFF, sites classés, APPB, ENS), ou inventoriés

ponctuellement (sites de nidification, couloirs de migration). Certaines manifestations de pleine nature, non motorisées font l'objet d'une participation du Parc sous forme de dons (craies, sacs du Parc, lots...). Le Parc rencontre par ailleurs de nombreux porteurs de projets liés aux activités de pleine nature auxquels il apporte une information sur les richesses naturelles et la fragilité des sites, ainsi que sur la réglementation en vigueur.

- **Edition d'un guide des bonnes pratiques des activités de loisirs de pleine nature :**

Un guide des bonnes pratiques des activités de loisirs de pleine nature a été rédigé avec la contribution des représentants des clubs ou associations concernés et diffusé à partir de 2015. Pour chaque activité de loisirs de pleine nature praticable sur le territoire du Parc, les « risques potentiels pour l'environnement » et les « bons gestes » permettant une découverte durable des sites sont évoqués dans ce guide imprimé en 3 000 exemplaires, diffusé via les associations concernées et dans les lieux d'accueil touristique.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'étude sur les réseaux écologiques prévue dans la charte du Parc avait été achevée précédemment (2013) et des actions en ont découlé afin d'accompagner les collectivités dans le choix de mesures d'aménagement ou d'outils de gestion en faveur de la biodiversité ordinaire ou de la nature quotidienne. Le travail de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez (accompagnement dans l'élaboration des PLUi et des PLU, dans le montage de projets d'aménagements publics...) et de l'équipe du Parc peut désormais s'appuyer sur les outils existants et le programme de sensibilisation engagé suite à la démarche expérimentale menée sur la CC BSDVJ qui a touché un public relativement large.

L'élaboration des plans communaux ou intercommunaux des voies ouvertes à la circulation publique est un travail de longue haleine qui nécessite de convaincre les collectivités d'engager une concertation avec les usagers et un diagnostic sur ce sujet. La période 2014-2016 a été mise à profit par le Parc pour engager une démarche avec une communauté de communes volontaire avant la fusion des intercommunalités. Le dialogue enclenché avec les pratiquants d'activités de pleine nature et les représentants des autres acteurs concernés (propriétaires, prestataires touristiques ...) était piloté par la communauté de communes, le Parc intervenant en tant que partenaire technique.

Le Parc a régulièrement réalisé une analyse a priori des projets de manifestations d'activités de loisirs de pleine nature envisagées dans les espaces naturels afin de formuler un avis sur ces projets et d'inciter à limiter leur impact. Ses conseils et son analyse visent à orienter les organisateurs vers la mise en place d'éco manifestations.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Progressivement, les communes et les EPCI du Parc mobilisent les outils existants pour préserver la nature quotidienne (documents d'urbanisme, réglementation des boisements...) et/ou sollicitent l'appui des services du Parc dans certains cas.

Pour l'élaboration du SRCE (Schéma Régional des Continuités Ecologiques), l'Etat et le Conseil régional Auvergne ont pris en compte les travaux réalisés par le Parc sur les réseaux écologiques et la qualification en termes de continuités des différents espaces naturels de son territoire.

Parmi les partenariats mentionnés dans la Charte comme étant à renforcer, celui avec la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme fait désormais l'objet d'une convention cadre.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.1.3	2014	0,00 €	3 096,00 €	
	2015	7 332,00 €	0,00 €	
	2016	0,00 €	3 666,00 €	
	TOTAL	7 332,00 €	6 762,00 €	279 j

Objectif opérationnel 1.2.1 : Construire une culture paysagère partagée

Actions réalisées pendant les trois années

Outils de sensibilisation et démarches d'Ateliers du Paysage

L'objectif des Ateliers du paysage est de proposer aux communes ayant un projet d'aménagement d'espace public ou de site paysager de l'inscrire dans une démarche participative mobilisant les habitants et les usagers dans la conception et la réalisation du projet. Ces ateliers doivent permettre aux habitants de se doter d'une culture paysagère et de repérer les éléments identitaires de leur patrimoine local. Ils prennent la forme de chantiers, randonnées, balades commentées, visites...

Après la définition du programme et de son contenu en 2014 et l'identification précise des sites de projet en 2015, deux communes ont été supports à des démarches d'Ateliers du Paysage en 2016 (démarches initiées en 2016 qui se finaliseront au printemps 2017).

- Auzon : la démarche menée vise à la restauration et la réhabilitation du chemin de ronde patrimonial du bourg historique. Le projet s'est traduit par la tenue d'une journée participative pour le défrichage et la plantation d'arbres fruitiers sur les terrasses de culture du chemin de ronde. Journée conclue par une visite commentée avec une ethnobotaniste sur le patrimoine végétal d'Auzon. La démarche se poursuivra en 2017 par la tenue de 4 jours de chantier participatif. Ce chantier sera encadré par des maîtres artisans professionnels pour former les participants aux techniques de construction en pierre sèche,
- Montmorin : la commune ne possède pas de centre-bourg et s'est donc engagée dans l'aménagement d'un site de convivialité. Un premier temps fut la plantation collective d'un verger en novembre 2016 avec l'école. La démarche se poursuivra en 2017 avec la réflexion sur un plan global d'aménagement du site et la tenue d'un chantier participatif d'une semaine mené avec les habitants pour la réalisation d'une construction décidée avec eux.

Observatoire photographique des paysages

Depuis 1998, le Parc s'est engagé dans la réalisation d'un observatoire des paysages qui comporte 40 prises de vues représentatives des enjeux du territoire. En 2016, le Parc Livradois-Forez a été invité à témoigner de son expérience dans ce domaine et de cette démarche lors des premières rencontres de l'Observatoire Photographique des Territoires du Massif Central (OPTMC) en tant que territoire impliqué dans l'un des premiers observatoires photos accompagné lors de son lancement par le ministère de l'aménagement.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Outils de sensibilisation et démarches d'Ateliers du Paysage

- En 2014 et 2015, une redéfinition de la forme à donner au programme a été nécessaire car la mise en place d'Ateliers du Paysage sous la même forme que ceux conduits en Vallée de l'Ance de 2007 à 2009 ne semblait plus envisageable. La réorientation du programme s'est tournée vers des actions en lien avec des projets d'aménagement.
- Les sites identifiés ont permis de toucher les habitants sur des thématiques diverses en lien avec le paysage, le patrimoine bâti et végétal.
- Ces actions devraient toucher un public varié et nombreux, sur des territoires et thématiques ponctuelles mais avec des réalisations concrètes (construction) permettant de les inscrire dans le temps. Cela nécessite de démultiplier les communes sur lesquels développer ce type de démarche.

Observatoire photographique des paysages

- Reconstitution de plusieurs séries photographiques.
- Mobilisation de l'observatoire dans le cadre de la démarche Plan de Paysage (cf. 1.2.2).
- Participation à différents comités de réflexion et de valorisation des Observatoires Photographiques du Paysage notamment avec l'OPTMC et la Fédération des Parcs.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Outils de sensibilisation et démarches d'Ateliers du Paysage

- Le conseil régional a apporté le soutien financier nécessaire à la réalisation du programme d'actions des Ateliers du Paysage.
- Les communes impliquées dans les démarches d'Ateliers des Paysages se sont largement investies pour permettre à chacune des actions d'être menées ou engagées.
- Implication des partenaires techniques :
 - Auzon : CAUE Haute-Loire, CEN Auvergne, SMAT et Pays d'art et d'histoire du Haut-Allier.
 - Montmorin : CAUE du Puy-de-Dôme, CEN Auvergne.
- Faible participation des EPCI en raison de l'échelle communale des démarches.

Observatoire Photo du Paysage

- Participation de la DREAL aux premières rencontres de l'OPTMC

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.2.1	2014	0,00 €	0,00 €	
	2015	0,00 €	5 000,00 €	
	2016	2 500,00 €	0,00 €	
	TOTAL	2 500,00 €	5 000,00 €	61 j

Objectif opérationnel 1.2.2 : Faire face au banal et cultiver l'ouverture

Actions réalisées pendant les trois années

Outils d'urbanisme

- Accompagnement des collectivités et communes dans l'élaboration de documents d'urbanisme, et notamment en appui dans l'élaboration de document intercommunaux (Pays d'Olliergues, Vallée de l'Ance, Pays de Cunhat, Billom Communauté) dans le cadre de la mission urbanisme de l'Atelier d'Urbanisme. (cf. 3.2.1)
- Depuis 2015, le syndicat mixte du Parc est porteur du SCoT Livradois-Forez, dans lequel les enjeux paysagers sont largement soulignés et pris en compte, notamment en lien avec le travail mené dans le cadre du Plan de Paysage D906-Vallée de la Dore.

Règlementation des boisements

- Le Parc est membre des commissions chargées d'établir les réglementations de boisements ou de les réviser lorsqu'elles expirent. Ces démarches sont placées sous la responsabilité des Conseils départementaux qui, par ailleurs, en assurent le financement.
- Le Parc est intervenu aux côtés de la DDT 63 et du CRPF en conseil direct aux propriétaires dans le cadre de demandes au cas par cas pour des opérations de défrichements ou déboisement aux impacts paysagers importants. Un projet sur Sauviat a notamment été accompagné en 2016.

Publicité et signalétique

Le Parc est intervenu auprès des communautés de communes qui ont souhaité mettre en place un schéma de signalisation sur leur territoire. Ainsi les Communautés de communes suivantes se sont lancées dans cette démarche :

- Montagne Thiernoise avec deux schémas ; l'un, à caractère touristique et l'autre sur le thème de la signalétique économique (commerce, artisanat, industrie) ;
- Pays d'Arlanc ;
- Pays de Sauxillanges ;
- Billom Saint-Dier Vallée du Jauron
- Pays de Courpière

Le Parc intervient également en conseil auprès de particuliers, acteurs économiques pour à la fois faire respecter la loi sur la publicité et inciter à appliquer les règles de la charte signalétique du Parc.

Conseil aux collectivités sur les paysages du quotidien

- A la demande des collectivités, de nombreux projets d'implantation d'infrastructures énergétiques, de bâtiments importants, de travaux routiers ont fait l'objet d'un accompagnement par le Parc sur leurs aspects paysagers. À ce titre les projets concernant le Radar météo de Sembadel, de la station de ski de Prabouré, de l'étude d'impact paysager éolien du Col de la Loge ont été accompagnés.
- Concernant les paysages du quotidien, dans le cadre des « Rencontres de l'Atelier », une journée de formation s'est tenue en octobre 2016 sur l'entretien des espaces verts et des bords de routes à l'attention des élus et des employés communaux et départementaux.
- Le Parc s'investit également aux côtés de la Mission Haies Auvergne et d'autres partenaires dans la valorisation et la diffusion du label végétal local.

Programme D906

- La mission de médiation-action D906

En 2014 et 2015 le Parc Livradois-Forez a lancé une mission de « médiation-action » portant sur les paysages de la route D906 avec pour objectif de prendre en compte le regard des différents acteurs sur le linéaire de cette infrastructure et l'élaboration d'une stratégie à mener en faveur de ces paysages. Quelques actions sur des sites ponctuels ont également été identifiées. Cette mission de médiation-action a notamment permis d'appréhender la D906 en lien avec les autres infrastructures qui la longent (Dore, voie ferrée, routes et chemins parallèles) et envisager un projet plus ambitieux dans le cadre d'un Plan de Paysage.

- Le Plan de Paysage D906, Vallée de la Dore

En 2015 le Parc Livradois-Forez a été lauréat de l'Appel à Projet « Plan de Paysage 2015 » lancé par le ministère de l'écologie et du développement durable pour l'élaboration d'un Plan de Paysage sur la D906 et la vallée de la Dore. Courant 2016, l'élaboration du Plan de Paysage a été lancée selon trois phases :

- la réalisation d'un diagnostic s'appuyant sur le travail déjà effectué sur la RD 906 ;
- la construction d'une vision stratégique, prospective et partagée de l'évolution des paysages de la vallée de la Dore ;
- Partage et sensibilisation des acteurs locaux au Plan de Paysage.

En 2016, le travail de diagnostic mené par le bureau d'étude s'est porté principalement sur deux approches :

- Une importante phase de collecte et de capitalisation des études déjà menées sur la D906/Vallée de la Dore et touchant directement ou non l'approche paysagère : SAGE Dore et contrats territoriaux, études routières, Charte du Parc, étude D906...
- L'exploration de l'itinéraire de la D906 à travers différents points de vue :
 - o un point de vue « routier » visant à observer le territoire depuis la route à travers une traversée linéaire de la D906.
 - o deux sessions d'exploration de la vallée de la Dore et la D906 sous différents modes de transports : voiture, vélo, marche, bus, train

En décembre 2016, les éléments de diagnostic et les différentes approches paysagères ont été validés.

Projet concernant le bas de la ville de Thiers

En 2015 la ville de Thiers a engagé l'élaboration d'un programme de requalification urbaine, paysagère et économique de l'entrée de ville – dite bas de ville. Ce projet a été accompagné dès son démarrage par le Parc notamment sur les aspects urbains et économiques.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Outils d'urbanisme

L'accompagnement des EPCI dans l'élaboration des PLUi se traduit par une part importante du territoire couverte par les documents d'urbanisme réglementaire (cf. 3.2.1).

Intégration dans le SCoT des enjeux paysagers, notamment ceux identifiés dans le cadre du Plan de Paysage D906, Vallée de la Dore

Règlementation des boisements

En l'état de ses moyens, le Parc ne peut pas répondre à l'ensemble des sollicitations correspondantes. Il le fait en fonction des enjeux qu'il connaît des différents secteurs de son territoire.

Publicité et signalétique

Aucun règlement local de publicité n'a été étudié ni mis en œuvre à l'initiative de communes de plus de 2 000 habitants. Le sujet est abordé plutôt à l'échelle de l'intercommunalité. Pour certaines communes du Parc (les plus importantes), un Règlement Local de Publicité (RLP) serait nécessaire; cependant l'approche communautaire permet de lever des réticences communales, met de la cohérence dans la promotion territoriale et permet de valider les équipements prioritaires et leurs coûts.

Conseil aux collectivités sur les paysages du quotidien

Les collectivités sont accompagnées sur ces problématiques selon leur demande, notamment au titre de l'Atelier d'urbanisme.

La poursuite d'opérations de sensibilisation à l'attention des élus et techniciens sur la gestion et l'entretien des éléments paysagers structurant du territoire mais souvent peu identifiés (pisé, pierre sèche, haies bocagères, clôtures...) reste un objectif majeur pour éviter la banalisation des paysages du quotidien.

Programme D906

L'engagement du Plan de Paysage D906, Vallée de la Dore constitue une avancée importante dans le programme mené sur la D906, notamment pour son caractère partenarial et stratégique. La capacité à transformer les propositions stratégiques et le programme d'actions en opérations et projet d'aménagements concrets sur le terrain conditionnera la réussite de cet objectif important de la Charte.

Dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme, le Parc suit et accompagne avec attention les projets en lien direct avec la D906 : traversée de Néronde-sur-Dore, traversée de Marsac-en-Livradois, aménagement de place à Vertolaye, étude déplacements à Puy-Guillaume...

Projet concernant le bas de la ville de Thiers

Le projet de requalification du bas de ville de Thiers est largement accompagné par le Parc dès l'élaboration du cahier des charges, notamment sur l'aspect urbanisme, mais également sur les aspects économiques en lien avec l'étude commerce lancée par le Parc et dans le cadre du DAC (document d'aménagement commercial) du SCoT Livradois-Forez.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

- Sollicitations régulières des communes sur les projets d'aménagement ayant un fort impact paysager.
- Sollicitations de la DREAL et des DDT sur les demandes de défrichement et déboisement au cas par cas.
- Soutien important de la DREAL dans le cadre de l'élaboration du Plan de Paysage.
- Présence importante des partenaires techniques (Conseils Départementaux 43 et 63, CAUE 43 et 63, Contrats Territoriaux Dore, CRPF, DDT...) dans la démarche « Plan de Paysage ».
- Présence et mobilisation insuffisante des élus concernés, notamment communaux dans la démarche du Plan de Paysage.
- Groupe projet partenarial et transversal sur le projet de requalification urbaine du bas de ville de Thiers.
- Lien et habitudes de travail de plus en plus importants et partenariaux avec les services routiers du département du Puy-de-Dôme (et le CAUE) dans le cadre des aménagements de traversées de village notamment sur les questions de qualité et de matériaux.
- Gestion des espaces publics, voies et voiries par de nombreuses communes (et EPCI) dans une recherche « d'efficacité » tendant à la banalisation des paysages quotidiens au détriment de la préservation des éléments identitaires du territoire.
- Concernant la signalisation, il serait nécessaire de nouer un partenariat plus fort avec les Conseils départementaux pour mettre à jour les programmes de signalisation de sites touristiques et éventuellement qu'ils s'engagent dans la mise en place d'une SIL (Signalisation d'Information Locale).

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.2.2	2014	8 057,00 €	4 750,00 €	
	2015	7 255,81 €	9 519,77 €	
	2016	12 364,20 €	17 310,84 €	
	TOTAL	27 677,01 €	31 580,61 €	119 j

Objectif opérationnel 1.2.3 : Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques

Actions réalisées pendant les trois années

Outils d'urbanisme et de protection du patrimoine

Dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, de nombreuses collectivités ont été accompagnées sur les questions patrimoniales et paysagères (cf. 1.3.1, 3.2.1 et 3.2.2):

- démarches de revitalisation de centres-bourgs : Sauxillanges, Ambert, Olliergues...
- accompagnement vers l'obtention de labels (plus beaux villages, cités de caractères...),
- élaboration de documents d'urbanisme réglementaire et patrimonial : AVAP d'Allègre et de Châteldon, Ville de Thiers...
- projets d'aménagement de bourg à proximité de monuments ou sites classés : bourg de La Chaise-Dieu, Place St-Jean à Ambert, Traversée de Saillant...

Protection et valorisation des « Hauts-Lieux » et « sites d'intérêt » paysager

Dans le cadre de l'Atelier d'Urbanisme, un suivi spécifique des projets d'aménagement paysager ou architectural portant sur les Hauts-Lieux et sites d'intérêts paysager a été réalisé comme pour les projets d'aménagement du Col des Supeyres, du bourg de La Chaise-Dieu, de la station de Prabouré...

Des avis sont rédigés sur chacun des projets portant sur les Jasseries des Hautes-Chaumes pour lesquels les communes sollicitent le Parc (cf. objectif opérationnel 1.3.1).

D'autres actions en matière d'agriculture, de biodiversité, de tourisme sur les hauts-lieux et les sites d'intérêt paysager ont été menés par le Parc et concourent à cet objectif de protection : animation et mise en place du PAEC et de MAEC sur le site Natura 2000 des Hautes-Chaumes, travaux dans Vallée du Fossat, prise en compte de la trame Verte et Bleue en matière d'urbanisme, suivi hydrologique vallée de la Durolle...

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

- Émission d'un avis pour chaque demande d'autorisation d'exploiter de nouvelle carrière située en hauts-lieux ou sites d'intérêt paysager,
- Identification et mise en valeur des paysages spécifiques des Hauts-Lieux, notamment en lien avec la Maison du Tourisme,
- Participation du Parc en tant que titulaire représentant des Parcs naturels régionaux aux Commissions Départementales de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) du Puy-de-Dôme. Participation en tant que suppléant depuis Juillet 2016.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

- Identification des sites formant les hauts-lieux paysagers du Parc de plus en plus importante par les différents partenaires.
- Identification assez floue et sans véritable impact des « secteurs d'intérêts paysagers » inscrits dans la charte du Parc.
- Sollicitation encore fragile des communes pour bénéficier d'un avis sur les projets de restauration des jasseries,
- Recours régulier au Schéma Paysager du Parc dans le cadre des études d'impact pour de nombreux projets. Mobilisation et connaissance insuffisante du Schéma par les collectivités et partenaires dans leurs actions quotidiennes.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.2.3	2014	0,00 €	0,00 €	
	2015	0,00 €	0,00 €	
	2016	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	180 j

Objectif opérationnel 1.3.1 : Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable

Actions réalisées pendant les trois années

Les actions de sauvegarde bâtiminaire ont été le socle d'un travail sur la construction d'une culture commune propre aux habitants du Livradois-Forez. En effet, préserver, conserver et restaurer le patrimoine vernaculaire (croix, four, lavoir, muret en pierre sèche...) permet de mobiliser les collectivités locales, les partenaires associatifs ou même les habitants qui ont trouvé là une raison de s'intéresser à l'architecture, au paysage qui fait l'identité du Parc Livradois-Forez.

De 2014 à 2016, un virage stratégique a été initié. Progressivement le Parc est passé d'une logique d'aide à la sauvegarde (en participant financièrement aux restaurations) à une démarche d'appui technique pour la réalisation de programmes de mise en valeur dans un objectifs de développement local.

Sur cette période, plusieurs programmes de travaux ont été soutenus financièrement - ils concernent :

- des projets de restauration de façades de bâtiments publics, portés par les communes ou EPCI suivants :
 - Sainte-Marguerite
 - Esteil
 - Néronde sur Dore
 - Javauges
 - communauté de communes de la Vallée de l'Ance,
 - Saint-Gervais-sous-Meymont
 - Chambon-sur-Dolore
- des projets de la rénovation du petit patrimoine public, portés par les communes de :
 - Champagnac-le-Vieux,
 - Médeyrolles
 - Sermentizon,
 - Champagnac-le-Vieux.

Par ailleurs, quatre actions illustrent la nouvelle approche de valorisation patrimoniale portée par le Parc :

- restauration des remparts d'Auzon (murets en pierres sèches) dans le cadre d'un chantier participatif ;
- création d'un sentier d'interprétation du patrimoine à Saint-Amant-Roche-Savine : valorisation touristique – même démarche entreprise à Sauvessanges ;
- appui à la candidature des collectivités qui souhaitent obtenir le label « Petites cités de caractères » et participation du Parc au jury de sélection ; deux communes ont labélisées pendant la période 2014/2016 : Châteldon et Allègre (43) ;
- participation aux programmes de valorisation du patrimoine (jasseries, moulins...) : intégration de préconisations architecturale sur des jasseries dans le PLUi d'Ambert sur la commune de Valcivières - projet d'inscription de la vallée des moulins de la vallée de Valeyre au patrimoine européen.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'objectif de poursuivre les démarches d'inventaire du patrimoine, selon une approche thématique n'a pas du tout été réalisé faute de crédit pour financer ce type d'action. En effet, ce type de travail nécessite la mobilisation de compétences particulières externes à l'ingénierie du Parc.

Aussi, le Parc doit-il davantage mobiliser ses compétences au service de projets inscrits dans des démarches transversales de valorisation patrimoniale, culturelle et touristique du territoire, tout en mobilisant des financements extérieurs pour l'investissement. En effet, le plan de financement des réalisations reste souvent le point bloquant des projets.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Sur le thème du patrimoine bâti, les partenaires, collectivités locales, ont concentré leurs moyens financiers sur l'investissement et la prise en charge des travaux de restauration.

Cependant le travail de partenariat reste à conforter avec la DRAC, mais aussi avec les autres partenaires comme la Fondation du Patrimoine et le GRAHLF.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.3.1	2014	7 800,00 €	0,00 €	
	2015	12 367,50 €	0,00 €	
	2016	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	20 167,50 €	0,00 €	79 j

Objectif opérationnel 1.3.2 : Faire nôtres les patrimoines immatériels

Actions réalisées pendant les trois années

Aucune action réalisée sur la période.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Parc a soutenu par le biais du programme Leader 2007-2013 une opération de valorisation du patrimoine culturel immatériel (PCI) à l'échelle de l'arrondissement d'Ambert. Cette opération qui s'est déroulée en 2013 et 2014 avait pour objectif :

- un travail de collecte de la mémoire
- une implication des jeunes générations autour d'interventions en milieu scolaire
- l'animation d'un réseau PCI et la numérisation des données
- l'accompagnement d'événementiels autour des actions
- des créations culturelles avec les acteurs des territoires
- la formation des acteurs locaux

Ne disposant pas d'animation spécifique sur cette thématique, le Parc s'appuie sur les collectivités locales et notamment le SIVOM d'Ambert pour la mise en œuvre d'opérations concrètes. Il intervient dans ce domaine uniquement en soutien aux initiatives locales.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Partenariat avec le SIVOM d'Ambert et l'AMTA (Agence des musiques des territoires d'Auvergne), ainsi qu'avec les collectivités locales.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
1.3.2	2014	€	€	
	2015	€	€	
	2016	€	€	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	0 j

Axe 2

Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants

Objectif opérationnel 2.1.0 : Animation contrats territoriaux et communication SAGE

Actions réalisées pendant les trois années

Portage de l'élaboration du SAGE Dore et de sa mise en œuvre (SAGE approuvé le 7 mars 2014) : animation des instances du SAGE (Commission locale de l'eau – CLE -, bureau de CLE et groupes de travail), mise en œuvre du PAGD, rédaction des avis de la CLE et communication.

Portage de l'élaboration du contrat territorial (CT) Dore amont (2014) : réalisation de la fin du diagnostic des cours d'eau sur le bassin amont (150 km en 2014), finalisation des études préalables lancées en 2013, construction d'un programme d'actions, rédaction du document cadre et des annexes du contrat territorial, communication et animation de réunions (COFIL, comité de suivi et information par secteur).

Portage de l'élaboration du CT Dore aval (à partir d'octobre 2015) : installation de la gouvernance, lancement et suivi des études préalables, réalisation du diagnostic hydromorphologique en régie et animation de réunions (COFIL, comité de suivi et information par secteur).

Elaboration de l'avenant au PAEC « Plaine des Varennes – Dore aval » afin de rajouter l'enjeu eau dans le dossier initial déposé en 2015.

Communication du SAGE Dore : réalisation d'un plan de communication (2014), lancement de l'action (2015), réalisation et diffusion d'un premier film pour expliquer la procédure de SAGE (2016).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les portages de la mise en œuvre du SAGE Dore ainsi que de l'élaboration des contrats territoriaux Dore amont et aval par le Parc répondent à l'objectif stratégique 2.1 « Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion exemplaire ».

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Les 104 communes du SAGE Dore adhèrent désormais au syndicat mixte du Parc pour l'objet « SAGE DORE » afin de permettre sa mise en œuvre et son portage par le Parc.

L'ensemble des partenaires concernés (Communes, EPCI, CD, CR, Etat, AELB, Chambres consulaires...) participe à la démarche du SAGE Dore et sont impliqués dans les procédures de contrats territoriaux sur l'ensemble du territoire du Parc.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.1.0	2014	32 724,77 €	52 163,22 €	
	2015	11 082,65 €	40 842,30 €	
	2016	52 767,48 €	24 022,45 €	
	TOTAL	96 574,90 €	117 027,97 €	j

Objectif opérationnel 2.1.1 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

Actions réalisées pendant les trois années

Etudes préalables au contrat territorial Dore amont

- Suivi de l'étude qualité biologique et physico-chimique du réseau hydrographique par le Parc (2014). Objectifs : obtenir des premiers éléments de connaissance de 10 masses d'eau et mettre en place des indicateurs d'état servant à la réalisation des bilans du contrat.

Etudes préalables au contrat territorial Dore aval

- Lancement de l'étude préalable de la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau du bassin versant de la Dore aval (2016), étude de 9 sites. Objectifs : améliorer les connaissances de l'état des masses d'eau et suivre leur évolution, préciser les pressions existantes et obtenir un suivi particulier sur certains secteurs à forts enjeux.
- Etude de faisabilité de projets pilotes pour la restauration de la dynamique fluviale de la Dore, convention avec le CEN Auvergne pour la réalisation (2016). Réalisation de la phase 1 (identification des sites de prospections à partir des secteurs prioritaires définis par le SAGE Dore) et engagement de la phase 2 (prospection foncière pour identifier la faisabilité d'intervention).
- Diagnostic hydro-morphologique sur le bassin versant de la Dore aval, réalisation en régie par deux stagiaires (2016). Objectifs : faire un état des lieux sur les 8 affluents de la Dore, définir et prioriser des actions à réaliser dans le cadre du contrat territorial.

Etude sur la gestion volumétrique collective sur la Dore aval (étude générale du SAGE)

- Préparation de l'étude en 2014 et 2015 et lancement en 2016. Réalisation d'une phase sur deux : diagnostic de l'état quantitatif des masses d'eau et des pressions/impacts sur la Credogne, le Dorson et la Durole (non achevé en 2016).

Diagnostic agricole du bassin versant de la Dore aval

- Lancement en 2016, réalisation de 2 phases sur 3 : étude de la vulnérabilité et des pressions (approches environnementale et agricole, définition de zones à enjeux) et proposition de mesures agro-environnementales et climatiques à enjeu « Eau » pour le PAEC « Plaine des Varennes - Dore aval ».

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

La phase d'élaboration du contrat territorial Dore amont est terminée, le contrat a été signé en juillet 2015 et a démarré sa phase de mise en œuvre.

Fin 2015, le Parc s'est engagé dans l'élaboration du contrat territorial Dore aval et a lancé les études préalables. Le bassin de la Dore est désormais entièrement couvert par les contrats territoriaux, cet outil va permettre une mise en œuvre du SAGE plus rapide.

Le SAGE Dore a été approuvé en mars 2014, le Parc a débuté la mise en œuvre du SAGE et a lancé une première étude inscrite dans le PAGD. L'étude sur la gestion volumétrique s'est concentrée uniquement sur le bassin aval de la Dore. Une réflexion sur l'amont, bassin également sensible sur le volet quantitatif, pourrait être envisagée par la suite.

Le tableau de bord devrait permettre d'évaluer la réalisation des actions grâce aux indicateurs inscrits dans le PAGD.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

L'ensemble des partenaires concernés (Communes, EPCI, CD, CR, Etat, AELB, Chambres consulaires...) participe à la démarche du SAGE Dore.

Ces mêmes partenaires ont été impliqués dans les procédures de contrats territoriaux sur l'ensemble du territoire du Parc et devront poursuivre leurs efforts pour réaliser les programmes d'actions.

Les industries très consommatrices d'eau ont réalisé des aménagements afin de réduire les volumes annuels consommés. Sur certains secteurs, les communes et EPCI ont entamé des démarches afin de réduire les prélèvements et la consommation d'eau (diagnostic, renouvellement et sécurisation des réseaux).

Une organisation avec les services de l'Etat afin d'être davantage informé sur les dossiers instruits sur le bassin versant de la Dore a été engagée et doit encore être améliorée. De plus, le Parc rencontre des difficultés à obtenir les informations afin de réaliser et remplir le tableau de bord du SAGE Dore.

En 2016, une convention a été signée avec le CEN Auvergne pour la réalisation de l'étude sur la restauration de la dynamique fluviale sur le bassin aval de la Dore.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.1.1	2014	28 091,41 €	0,00 €	
	2015	0,00 €	36 880,00 €	
	2016	51 689,92 €	0,00 €	
	TOTAL	79 781,33 €	36 880,00 €	330 j

Objectif opérationnel 2.1.2 : Réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau

Actions réalisées pendant les trois années

A la demande de certaines communes, le Parc a accompagné et suivi quelques dossiers concernant l'assainissement.

La qualité des eaux est un des principaux enjeux du PAGD du SAGE Dore. L'enjeu se décline en plusieurs objectifs concernant les nitrates et les pesticides, les macropolluants, les micropolluants et les substances dangereuses.

Le Parc a organisé deux réunions de sensibilisation aux méthodes alternatives à l'utilisation de pesticides, de désherbants et autres produits toxiques auprès des collectivités.

Le Parc continue de participer à la commission de suivi de site d'une entreprise pharmaceutique sur le bassin de la Dore (information sur les activités de prévention, les investissements, les rejets et les inspections du site).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le tableau de bord du SAGE Dore devrait permettre d'évaluer la réalisation des actions grâce aux indicateurs inscrits dans le PAGD.

Des aménagements ont été réalisés afin de réduire les pollutions sur le territoire, mais il reste encore des efforts à fournir pour observer une réelle amélioration de la qualité de l'eau.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Les contrats territoriaux signés ont inscrit un enjeu qualité dans leur programme. La Dore moyenne a fait un bilan et une proposition d'actions sur l'assainissement collectif et non collectif sur son bassin versant. De plus, des opérations ont été réalisées pour améliorer la qualité des eaux de baignade du plan d'eau d'Aubusson.

Sur la Dore amont, la cellule d'animation accompagne deux communes dans leurs travaux d'assainissement qui seront réalisés prochainement.

L'ensemble des partenaires concernés (Communes, EPCI, CD, CR, Etat, AELB, Chambres consulaires...) participe à la démarche du SAGE Dore et sont impliqués dans les procédures de contrats territoriaux sur l'ensemble du territoire du Parc. Ils devront poursuivre leurs efforts pour réaliser les programmes d'actions.

Une organisation avec les services de l'Etat afin d'être davantage informé sur les dossiers instruits sur le bassin versant de la Dore a été engagée et doit encore être améliorée. De plus, le Parc rencontre des difficultés à obtenir les informations afin de réaliser et remplir le tableau de bord du SAGE Dore.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.1.2	2014	€	€	
	2015	€	€	
	2016	€	€	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	346 j

Objectif opérationnel 2.1.3 : Préserver et restaurer la qualité physique des milieux aquatiques

Actions réalisées pendant les trois années

Pour sa phase de mise en œuvre, le SAGE Dore a créé trois groupes de travail en 2014 qui se réunissent, une à plusieurs fois par an, afin d'échanger et d'inciter les acteurs à engager des actions sur les thématiques « zones humides », « continuité écologique » et « dynamique fluviale ».

Le Parc suit et accompagne les contrats territoriaux. Ils ont réalisé des actions afin de restaurer les continuums des cours d'eau, de restaurer et d'entretenir la ripisylve, les berges et les zones humides.

Contrat restauration et entretien des zones humides (tourbières des Hautes-Chaumes) (CREZH)

La mise en œuvre de ce contrat s'est déroulée de 2008 à 2013. Le bilan a été réalisé par un prestataire entre fin 2013 et 2014. Un film et une plaquette d'information ont été produits en 2014. Une manifestation de clôture du contrat a été organisée par le Parc, avec la contribution des partenaires du contrat, le 17 juin 2014 et a réuni une soixantaine de participants.

Etude de caractérisation complémentaire des têtes de bassin versant sur le bassin de la Dore

Inscrite dans le PAGD du SAGE Dore, la préparation de l'étude a eu lieu en 2016 et son lancement est prévu pour 2017. Objectifs : réviser la définition de la notion de « têtes de bassin versant » et les identifier sur le bassin de la Dore, définir une typologie des têtes de bassin versant (en fonction des habitats et des caractéristiques hydromorphologiques) et enfin adapter des modalités de gestion sur les zones à enjeux.

Le CT Dore moyenne a effectué en 2016 un inventaire de 26 zones humides afin de compléter et de caractériser les zones en tête de bassin versant.

Le Parc a accompagné, suite à leur demande, des communes et EPCI pour la prise en compte des zones humides dans divers projets (intégration dans un PLUi, projet d'installation agricole, etc.).

Un premier film pour expliquer la procédure de SAGE a été réalisé et diffusé en 2016, il est disponible sur le site Internet du Parc et mis à disposition des écoles et des communes du territoire.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Parc compte 5 SAGE sur son périmètre, 3 sont mis en œuvre à partir de 2014 et 2015 (Dore, Loire en Rhône Alpes et Allier aval) et 2 sont encore en cours d'élaboration (Haut-Allier et Loire amont). Les SAGE incitent les acteurs locaux à mettre en place des programmes d'actions afin de restaurer et d'entretenir les milieux aquatiques.

Les contrats territoriaux mis en œuvre permettent la réalisation de nombreuses actions sur leur bassin versant, cependant, plusieurs territoires n'ont encore aucun programme d'actions en faveur des milieux aquatiques.

Le tableau de bord du SAGE Dore devrait permettre d'évaluer la réalisation des actions grâce aux indicateurs inscrits dans le PAGD.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Les communes et EPCI se sont engagées à porter les contrats territoriaux dans leur phase de mise en œuvre.

L'ensemble des partenaires concernés (Communes, EPCI, CD, CR, Etat, AELB, Chambres consulaires...) participe à la démarche du SAGE Dore et sont impliqués dans les procédures de contrats territoriaux sur l'ensemble du territoire du Parc. Ils devront poursuivre leurs efforts pour réaliser les programmes d'actions.

Une organisation avec les services de l'Etat afin d'être davantage informé sur les dossiers instruits sur le bassin versant de la Dore a été engagée et doit encore être améliorée. De plus, le Parc rencontre des difficultés à obtenir les informations afin de réaliser et remplir le tableau de bord du SAGE Dore.

Des groupes de travail et d'échanges portés par les conseils départementaux ou les services de l'Etat se réunissent afin de mutualiser et partager leurs informations et leurs expériences avec les divers acteurs intervenant dans le domaine de l'eau.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.1.3	2014	21 263,30 €	11 377,50 €	
	2015	0,00 €	21 950,50 €	
	2016	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	21 263,30 €	33 328,00 €	351 j

Objectif opérationnel 2.2.1 : Accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables

Actions réalisées pendant les trois années

- **Diffusion de documents techniques d'information et d'aide à la décision** : Cahiers techniques « Reboiser dans le PNR Livradois-Forez », « Futaies irrégulières et jardinées », Monographie Forêt-Filière bois.
- **7 projections suivies d'un débat sur la forêt et la filière bois** ;
- **Journées de sensibilisation sur le terrain**, à destination de propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers et élus : 1 journée découverte de l'indice de biodiversité potentielle, deux journées de formation à la sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature (Pro Silva) ;
- **Adaptation des sapinières de basse altitude aux changements climatiques** : élaboration d'un itinéraire sylvicole avec l'ONF et le CRPF, suivi de placettes expérimentales.
- Elaboration de **scenarii de restauration de zones humides forestières** et définition d'un indicateur forestier permettant de qualifier la **bonne gestion des berges d'un cours d'eau**.
- **Accompagnement des propriétaires privés et publics dans des programmes de certification forestière** : implication du Parc au sein de l'association de certification forestière « PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ».
- **Appui aux démarches collectives** : animation de la charte forestière de territoire de l'arrondissement d'Ambert, soutien aux associations de propriétaires forestiers, implication dans les démarches d'animations de massif (Plans de développement de massif, Plans locaux d'actions forestières).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

La mise en gestion des massifs a progressé grâce à une mobilisation importante des acteurs de l'amont forestier (en particulier le CRPF) et des collectivités locales, via la mise en place d'animations de massif. Ces animations sont aujourd'hui menacées, risquant de faire reculer la dynamique de gestion engagée, notamment auprès de la petite propriété forestière privée.

Les futaies résineuses issues du Fonds forestier national sont, pour la plupart, reconstituées après coupe, ce qui témoigne d'une prise de conscience des propriétaires forestiers, permise par les animations de proximité. Les boisements plus anciens de sapinières-hêtraies tendent à être délaissés du fait de marchés économiques peu favorables pour ces essences. Cette conjoncture, ajoutée à la menace climatique qui pèse sur certaines sapinières, conduit encore de nombreux propriétaires à envisager une substitution brutale de ces peuplements par d'autres essences, au détriment de la qualité des écosystèmes forestiers et des paysages.

Le Parc a été actif dans la diffusion de méthodes exemplaires en matière d'intégration des enjeux écologiques et paysagers dans la sylviculture et l'exploitation forestière. Cette communication a principalement touché un public déjà averti de gestionnaires et propriétaires forestiers, et a généré des interrogations voire des remises en question. Pour ce qui est de la petite propriété forestière privée, l'enjeu se limite encore souvent à faire franchir le cap de la mise en gestion des parcelles, tous modes de sylviculture confondus.

La prise de conscience des acteurs de l'amont forestier et des pouvoirs publics sur l'impact des changements climatiques sur la forêt ne fait plus aucun doute. Des travaux ont été engagés pour identifier les sites menacés et bâtir des scénarios sylvicoles adaptés.

Un travail important reste à mener pour l'expérimentation de nouvelles méthodes de regroupement (du foncier ou de la gestion forestière), en lien étroit avec le CRPF.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Communes et EPCI :

Les communes et EPCI sont peu actives dans la promotion de la certification forestière PEFC. Les projets accompagnés par le Parc se traduisent généralement par une exigence de bois certifié dans le lot bois. Cette exigence reste rare pour les produits bois combustibles (granulés, plaquettes forestières). Les communes sont généralement attentives à la régénération des forêts communales et sectionnales, gérées de manière exemplaire par l'Office national des forêts.

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes :

Le Conseil régional Auvergne a cofinancé des animations de massif qui ont porté leur fruit. La politique forestière du nouveau Conseil régional est en cours de définition.

Conseils départementaux :

Le conseil départemental du Puy-de-Dôme soutient une action portée par l'Acofor63 sur la valorisation des biens forestiers « sans maître ». Aucune expérimentation de nouveaux outils de regroupement du foncier forestier privé n'a été lancée sur le territoire du Parc.

Etat :

L'Etat s'est engagé dans l'expérimentation de regroupement des propriétaires forestiers publics et privés par le biais d'appels à projets ainsi qu'en incitant à la mise en place de GIEEF. L'Etat a soutenu sur le territoire du Parc une expérimentation d'adaptation des sapinières aux changements climatiques.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.2.1	2014	49 131,00 €	0,00 €	
	2015	0,00 €	48 000,00 €	
	2016	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	49 131,00 €	48 000,00 €	96 j

Objectif opérationnel 2.2.2 : Rendre l'exploitation forestière plus productive dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux

Actions réalisées pendant les trois années

- **Expérimentation et diffusion de modes de récolte alternatifs**

Dans l'Espace Naturel Sensible de la vallée du Fossat, en lien étroit avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et l'Office National des Forêts, un important chantier d'exploitation par câble aérien sur une surface de près de 6 ha et pour un volume exploité de l'ordre de 3 000 m³ devrait débuter au cours de l'été 2018. Ce chantier d'envergure fait l'objet d'un travail de préparation depuis plusieurs années, en lien avec le plan de gestion de l'ENS.

L'Office national des Forêts est très impliqué dans la recherche de modes de récolte alternatifs. Les quelques chantiers par câble aérien engagés et réalisés à ce jour sur le territoire du Parc le sont grâce au concours de l'ONF et souvent à son initiative. Certaines coopératives forestières développent également ce type de services pour la forêt privée. Des études techniques régulières permettent d'affiner et d'optimiser la mise en œuvre du débardage par câble aérien.

Plusieurs démonstrations de l'utilisation de kits de franchissement de cours d'eau ont eu lieu dans le cadre de l'animation de sites Natura 2000 ou de Contrats territoriaux. Les kits dont le Parc est propriétaire seront prochainement mis à disposition de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, plus à même de gérer le prêt de l'équipement.

- **Mode opératoire relatif à l'utilisation des voiries pour l'exploitation des bois**

Un mode opératoire pour l'exploitation des bois a été mis en place sur l'arrondissement d'Ambert en septembre 2015 à l'issue d'un important travail de concertation entre élus du territoire et professionnels de l'exploitation forestière. Ce mode opératoire a vocation à rétablir le dialogue entre les élus des communes et les forestiers mobilisant du bois dans les massifs, afin d'anticiper les difficultés rencontrées sur les chantiers et de mieux prendre en compte les patrimoines (infrastructures, patrimoine bâti, naturel). En 2016-2017, à la demande des communes de la partie altiligérienne du Parc, le mode opératoire a été étendu au grand massif forestier de La Chaise-Dieu – Craponne-sur-Arzon – Allègre – Paulhaguet – Auzon.

- **Animation de la Charte forestière de l'arrondissement d'Ambert**

Le Parc contribue depuis 2013 à l'animation de la Charte forestière en portant le poste d'animateur du dispositif. Entre 2014 et 2016, la Charte forestière a engagé des actions portant sur l'animation de la filière bois-énergie, l'utilisation des voiries forestières (mode opératoire) et la promotion des métiers du bois. Ces actions ont souvent été étendues au reste du territoire du Parc, positionnant l'arrondissement d'Ambert comme territoire d'expérimentation et d'innovation en matière de forêt et de filière bois.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les principaux modes de récolte et de débardage alternatifs sont aujourd'hui connus et maîtrisés. Souvent expérimentés en forêt publique, ils tendent à se développer également en forêt privée, grâce à la mobilisation de certaines coopératives forestières. Le recours à ces méthodes reste toutefois marginal du fait des surcoûts qu'elles engendrent, sur un territoire où l'exploitabilité par des engins classiques reste aisée. Le débardage par câble ou par cheval sont mis en œuvre sur des sites à fort enjeu environnemental ou inaccessibles aux engins de débardage habituels.

Le problème de la vulnérabilité de la profession d'entrepreneur de travaux forestiers subsiste. Aucune solution efficace n'a été identifiée à ce jour.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Communes et EPCI :

Les principaux massifs du Livradois-Forez sont aujourd'hui couverts par des schémas de desserte, portés par les EPCI. Les EPCI se sont fortement mobilisés pour soutenir les animations de massif.

Conseil régional :

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes finance, dans le cadre du contrat territorial Dore Amont, des opérations de restauration de ripisylves.

Etat :

Les projets s'inscrivant dans un schéma de desserte sont favorisés dans les appels à projets.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.2.2	2014	33 490,80 €	15 840,00 €	
	2015	38 007,19 €	57 272,00 €	
	2016	5 781,88 €	2 800,00 €	
	TOTAL	77 279,87 €	75 912,00 €	574 j

Objectif opérationnel 2.2.3 : Valoriser et transformer le bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée

Actions réalisées pendant les trois années

Soutien aux entreprises du territoire

Valoriser et transformer le bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée implique notamment d'établir un lien et d'engager un dialogue avec les **entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation** de dimension industrielle situées en Livradois-Forez ; de veiller à la **transmission des entreprises** de petite ou très petite dimension dont l'avenir est très menacé.

Le Parc s'est engagé en ce sens à travers ses missions d'animation de la Charte Forestière de l'arrondissement d'Ambert (qui assure un rôle de veille et de médiation auprès des entreprises du bois) et d'accueil de nouvelles populations (qui apporte une expertise en matière de gestion des entreprises et qui met en lien les cédants et les repreneurs d'entreprises).

Par l'intermédiaire d'un Pôle d'excellence rurale, le Parc a également contribué à des projets de modernisation de cinq scieries de dimension industrielle qui peuvent ainsi se doter de matériel de tri et de classement mécanique des bois dans l'objectif de mieux valoriser les qualités du sapin (environ 500 000 € de crédits de l'Etat mobilisés pour ces entreprises).

Développement de la construction en bois local

Par le biais de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, le Parc s'est fortement impliqué dans la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités pour la mobilisation de bois local dans les projets d'aménagement et de construction publics. Un partenariat étroit construit avec l'interprofession Auvergne Promobois et l'Union des communes forestières permet d'accompagner efficacement les collectivités volontaires (voir 3.1.2.).

Montage de projets innovants pour l'industrie de la première transformation et la filière construction bois.

Le Parc s'est associé à Auvergne Promobois pour le montage de deux projets d'innovation relatifs à l'adaptation des scieries au sciage de très gros bois résineux, ainsi qu'à la conception de nouveaux produits à base de sapin pectiné. Faute de financement suffisants, ces projets n'ont pas pu être initiés.

Promotion des métiers du bois

Le Parc a travaillé en 2016, en lien avec de multiples partenaires de la filière bois et de l'enseignement forestier, sur la préparation d'un programme d'actions visant à faire la promotion des métiers du bois « en tension » en Livradois-Forez, au premier plan desquels figurent les métiers du bûcheronnage et de la scierie. Le lancement des actions est prévu pour 2017 : interventions dans les collèges, découverte des métiers sur le terrain, sensibilisation des « prescripteurs » (orientation, Pôle Emploi, Missions locales).

Mise en place de filières courtes de valorisation des produits forestiers pour l'énergie – cf 2.5.1

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le secteur de la construction bois a réussi à se maintenir et a même progressé malgré une conjoncture économique difficile. Plusieurs entreprises locales (industrielles ou semi-industrielles) se sont modernisées en ajoutant de la valeur ajoutée à leurs produits (collage, séchage, rabotage). Les scieries artisanales ont un marché relativement stable mais continuent de disparaître faute de repreneurs.

La prise de conscience des collectivités sur les atouts de la construction en bois local a significativement progressé. Des efforts restent à faire pour sensibiliser et former les maîtres d'œuvre, bureaux d'études à la valorisation de bois local. Malgré les progrès des entreprises locales de la 1^{ère} transformation du bois, nombreuses sont encore les entreprises de menuiserie ou de charpente/ossature bois à s'approvisionner, pour tout ou partie de leurs approvisionnements, en bois étrangers.

Pour le bois-énergie – cf 2.5.1

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Le partenariat avec Auvergne Promobois est établi par voie de convention et efficacement mis en œuvre, dans la limite des moyens d'animation accordés à l'interprofession.

Communes et EPCI

La commande de bois local pour la construction par les collectivités a significativement progressé.

Conseil régional

Le Conseil régional a accepté de cofinancer un projet porté par le Parc et Auvergne Promobois relatif à la conception de nouveaux produits à base de sapin pectiné. Projet abandonné faute de financements complémentaires suffisants. La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient également la mise en place du label « Bois des territoires du Massif central ». Elle met en œuvre des dispositifs d'aide aux entreprises de la filière bois.

Etat

L'Etat a appuyé la réalisation d'une étude sur la valorisation du sapin pectiné dans le cadre du Projet pilote de mobilisation des bois en Auvergne. Il soutient également la mise en place du label « Bois des territoires du Massif central ».

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.2.3	2014	€	€	
	2015	€	€	
	2016	€	€	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	165 j

Objectif opérationnel 2.3.1 : accroître l'autonomie des exploitations et développer des pratiques plus durables

Actions réalisées pendant les trois années

Fin du programme de formation-développement « fromages fermiers » avec 12 exploitations.

Dépôts des dossiers de candidatures pour 3 PAEC (Hautes-Chaumes du Forez, Dore et Affluents et Plaines des Varennes), suivi en 2016 de l'animation des PAEC. Souscription de mesures par une soixantaine d'agriculteurs (première série de plan de gestion pastorale, ...).

Mise en place du CTAD estives pour 2 groupements pastoraux du Forez : grâce au financement apporté par le Conseil départemental, les groupements embauchent 4 bergers et réalisent des aménagements pastoraux pour une meilleure gestion des Hautes-Chaumes, tant sur le plan pastoral qu'environnemental.

Le Parc des Volcans anime l'association de Développement de la race Ferrandaise et le PNRLF vient en appui pour le montage d'un programme de développement sur 3 ans en lien avec l'EDE du Puy-de-Dôme et avec des financements départementaux et européens.

Le Parc a contribué au programme « territoire Bio à encourager » porté à l'origine par la Communauté de communes de Courpière pour le compte de 3 Communautés de communes (Courpière, Haut-Livradois et Olliergues).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Pour cet objectif opérationnel, l'ambition principale de la Charte est de créer des partenariats avec la recherche, les OPA et les collectivités. Sur ce point, les objectifs sont partiellement réalisés car les partenaires potentiels conduisent souvent leurs propres programmes à l'échelle de leurs territoires de compétence et sollicitent le Parc pour contribuer au financement ou à l'animation de leurs actions. L'inverse n'a pas réellement été possible.

La mise en œuvre des PAEC et la souscription de mesures par les agriculteurs permettraient, si le Parc pouvait mobiliser les moyens et les partenariats, la formalisation et la vulgarisation de pratiques agricoles durables.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Bon partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, la Région et l'Etat sur la mobilisation de moyens financiers sur la plupart des actions.

Partenariat remarquable avec les communautés de communes, le Réseau agricole, la DDT et la DRAAF en terme d'échange de données, de co-construction de programmes (territoire bio exemplaire, mobilisation des agriculteurs pour les PAEC, ...).

Partenariat plus laborieux à mettre en place avec la Chambre d'Agriculture du 63 qui conduit ses propres actions, n'a pas forcément les moyens de s'impliquer dans les programmes d'autres structures et se situe plus en prestataire de services qu'en partenaire. Pour les PAEC en particuliers, les calendriers et le processus administratif de montage et d'animation des projets rendent également difficile la co-construction et l'animation des programmes.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.3.1	2014	3 840,00 €	3 840,00 €	
	2015	0,00 €	0,00 €	
	2016	3 270,96 €	0,00 €	
	TOTAL	7 110,96 €	3 840,00 €	31 j

Objectif opérationnel 2.3.2 : développer les filières courtes et mettre en valeur les produits locaux

Actions réalisées pendant les trois années

Inscription de nouveaux membres dans le réseau Saveurs du Livradois-Forez, mais sans mettre en œuvre d'animation conséquente. La demande en produits locaux étant bien supérieure à l'offre, il est difficile de mobiliser les producteurs sur une politique d'image.

Accompagnement de la Laiterie de la Tourette sur un programme d'investissement pour augmenter la capacité de production.

Le travail conduit avec la Communauté de commune du Haut-Livradois sur le développement de l'atelier de découpe « Bio Savine » a permis le maintien de l'outil.

A partir d'un travail sur la recherche de potentiels d'activités, la mobilisation de maraichers et de l'ESAT d'Escolore a abouti à la création d'une conserverie par l'ESAT d'Escolore. Elle permet de valoriser par la conserve des produits et d'élargir la gamme de certains producteurs.

L'animation de 2 groupes de producteurs, à leur demande, a permis la création de deux magasins de producteurs à Ambert et à Thiers.

Sur ces trois réalisations (conserverie et magasins), il n'a pas été possible de mobiliser des crédits de la Région ni de l'UE (FEADER) !

Le Parc a contribué à l'animation de groupes de producteurs sur le secteur de Noirétable qui a abouti à la création d'un magasin associatif à Saint-Thurin et de la SAS « BOCOLOCO » qui travaille à la création d'un atelier de transformation de fruits et légumes, de viandes, ... L'animation est maintenant portée par l'AFOCG du Rhône.

A la demande de la commune d'Ambert, le Parc intervient à l'abattoir d'Ambert pour la mise en place de démarches qualité, la rédaction d'un règlement intérieur, du plan de maîtrise sanitaire, des modes opératoires normalisés pour la protection animale et l'élaboration et la réalisation d'un programme de travaux et d'équipements permettant la pérennité de l'outil.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les objectifs de la charte sont d'ores et déjà largement atteints. Certains dossiers sont encore en cours et d'autres projets sont appelés à voir le jour dans les prochaines années.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Partenariat fort avec les communes et communautés de communes sur l'abattoir et Bio Savine.

Mobilisation importante du Conseil Départemental ainsi que de l'Etat sur le financement des projets.

Conduite d'actions de formation avec la FRCIVAM.

Pas ou peu de partenariat technique avec les OPA sur les projets souvent par volonté des porteurs de projets de travailler avec le Parc exclusivement.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.3.2	2014	6 778,93 €	12 968,28 €	
	2015	0,00 €	0,00 €	
	2016	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	6 778,93 €	12 968,28 €	203 j

Objectif opérationnel 2.3.3 : Maintenir un tissu agricole dense par l'installation de nouveaux actifs

Actions réalisées pendant les trois années

Accompagnement de porteurs de projets : 15 à 20 projets par an, dont 50 % qui aboutissent à des installations. Le Réseau Agricole Livradois Forez, créé par le Parc et 4 communautés de communes en 2005, a passé le cap des 10 ans ! Il couvre actuellement l'ensemble des territoires des nouvelles communautés de communes d'Ambert Livradois Forez et Thiers Dore et Montagne. Il a également réalisé sur cette période des prestations pour les CC de La chaise Dieu et de Sauxillanges.

Au-delà de la gestion des bases de données et du suivi des cédants qui pourraient être considéré comme un service, il est porteur d'une réelle politique agricole pour les territoires des 2 nouvelles CC. Il est reconnu comme force de proposition et d'animation (pour exemple, implication dans le PAT, communication sur la transmission, débat sur les modes d'installations et sur la main d'œuvre en agriculture).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Parc est reconnu comme acteur compétent au service des porteurs de projets soucieux de s'inscrire dans des démarches de développement durable.

Sans rechercher à bâtir de nouveaux modèles agricoles, une analyse des projets accompagnés depuis 10 ans permettrait de dégager quelques clefs de réussites et de les utiliser en termes de communication pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

- Accompagnement financier des projets d'installations atypiques par le Département du Puy-de-Dôme, l'Etat et l'Europe, et dans certains cas de l'ARDTA dans le cadre des « résidences d'entrepreneurs ».
- Echanges réguliers avec les OPA mais, malgré les engagements pris dans le réseau Cap Actif, absence de réel partenariat et absence de vision partagée sur l'agriculture de demain en Livradois-Forez.
- Professionnalisation indispensable de certains acteurs de l'accompagnement de projets dans les domaines technique et économique.
- Partenariat efficace avec le Réseau agricole, force d'animation et de proposition pour le territoire. Bonne complémentarité dans l'accompagnement de porteurs de projets.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.3.3	2014	€	€	
	2015	€	€	
	2016	€	€	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	255 j

Objectif opérationnel 2.4.1 : Partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image parc naturel

Actions réalisées pendant les trois années

- Animation de la stratégie touristique du Parc grâce à l'engagement dans le volet 1 de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés : le Parc a renouvelé son engagement quinquennal à EUROPARC dans le cadre de son adhésion à la CETD pour la période 2016-2020.
- Organisation touristique et soutien à la Maison du tourisme dans la mise en œuvre de la stratégie touristique durable du Livradois-Forez :
 - Office de tourisme intercommunautaire : depuis janvier 2014, la maison du tourisme du Parc s'est transformée en OTI harmonisant ainsi ses moyens (financiers et humains) à l'échelle de 8 puis 10 communautés de communes sur le territoire du Parc. Ses missions sont : commercialisation, promotion, développement et accueil/information/animation. Ce soutien se traduit par une convention d'objectifs et de moyens triennale signée avec le Parc ;
- Notoriété du territoire Parc naturel :
 - Le Parc soutient la MDT dans ses actions de promotion : relecture des éditions touristiques et des supports web, coordination du guide Balade nature et patrimoine et valorisation du label Parc dans l'ensemble des supports papier de la MDT. Participation ponctuelle à des actions de promotion grand public (salons) et actions de relations presse misant sur l'image Parc.
 - Mise en place de panneaux signalétiques d'appartenance à l'entrée des bourgs des communes du Parc, notamment pour les portes d'entrée du territoire.
- Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de plan de développement touristique : l'atelier d'urbanisme du Livradois-Forez est sollicité pour les projets d'aménagement touristique des EPCI, notamment lorsqu'il a des impacts environnementaux potentiels.
- Réseau IPAMAC :
 - Appel d'offre à destination des opérateurs de voyage dans le cadre du déploiement du volet 3 de la CETD et de la co-construction de séjours écotouristiques des Parcs.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

- Le 3^{ème} réengagement dans la CETD a permis de renforcer la prise en compte des enjeux du développement durable du tourisme avec les partenaires et de travailler sur une stratégie et un plan d'actions partagé par les partenaires, notamment au regard de l'évolution de l'organisation touristique du territoire (impact de la loi NOTRe dans la fusion des régions et de la compétence tourisme, création de l'OTI – MDT) ;
- MDT – OTI :
 - L'organisation touristique de l'actuelle MDT est plus efficiente et respecte l'image et la notoriété du territoire classé Parc naturel ;
 - Cependant les périmètres du Parc et de la MDT sont différents, il faut donc renforcer les liens avec les EPCI non membres de la MDT (Pays de Sauxillanges et départements du 42 et 43).
 - Le Parc est identifié comme partenaire important dans l'ensemble des orientations de la MDT (stratégie, développement, promotion, ...) et une promotion privilégiée des prestataires touristique qualifiés par le Parc est prévue par la MDT.
- Organisation et promotion de la destination touristique des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes : création en 2015 de l'association APARA regroupant les PNR de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. Structuration en groupes de travail thématiques dont un sur le tourisme.
- IPAMAC :
 - Le Livradois-Forez n'a pas encore déployé le volet 3 de la CETD. Il n'est de plus pas directement concerné par les projets de la GTMC et du GR 7.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

- Le Livradois-Forez n'est pas encore suffisamment identifié comme une destination touristique du Massif-central par les partenaires.
- Partenariats institutionnels départementaux et régionaux : le Parc a contribué à la prise en compte de la démarche de marquage Valeurs Parc (anciennement Accueil du PNRLF) dans le dispositif Nattitude porté

par le CRDTA. Le Parc est signataire d'une convention avec le CRDTA dans le cadre des contrats de destination (Auvergne naturalité).

- L'association IPAMAC focalise actuellement ses actions sur la coordination des projets de développement supra territoriaux alors que la promotion des Parcs du Massif-central se fait plutôt via les opérateurs de voyage, OT et institutions partenaires (CDT/ADT, CRT).

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.4.1	2014	97 371,30 €	47 491,30 €	
	2015	96 543,01 €	66 543,01 €	
	2016	103 619,25 €	67 239,25 €	
	TOTAL	297 533,56 €	181 273,56 €	234 j

Objectif opérationnel 2.4.2 : Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes

Actions réalisées pendant les trois années

- Randonnée : convention tripartite triennale PLF-RELF et MDT
 - Soutien à la Maison du tourisme pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnée (avec l'aide de l'association RELF) ;
 - Aide au financement de l'édition de 2 topoguides locaux par an.
- Réseau IPAMAC : relance de la grande itinérance en Massif-central : valorisation de la Grande Traversée du Massif-central à VTT, GR 7 en trail et Via Arverna. Focus sur les potentiels touristiques de l'itinérance ferroviaire.
- Tourisme de nature :
 - Soutien technique du Parc pour le montage des dossiers de candidature à l'appel à projet Pôles nature (Ambert Crêtes du Forez et Loire Forez) ;
 - Qualification de balades nature et patrimoine sur certains sites sensibles (Hautes-Chaumes, RNR Malaguet, ...) ;
- Dynamiques touristiques collectives (associations Sur les Pas de Gaspard et Route des Métiers) : subvention et aide à la qualification de leurs offres dans le cadre d'une convention annuelle et tripartite avec la MDT.
- Suivi et veille stratégique : mise en place d'éco-compteurs sur 3 sites sensibles et analyse des flux. Convention avec le CRDTA pour le déploiement de l'outil Actiscope (benchmarking).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

- L'offre de randonnée est bien structurée et qualifiée sur le secteur d'intervention de RELF. Une collaboration plus étroite avec le secteur de Sauxillanges et les départements du 42 et 43 doit être recherchée.
- Encore peu d'adhérents aux réseaux Sur les pas de Gaspard et Route des métiers s'orientent vers la qualification touristique de leurs offres (CETD et marque Parc).

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

- Bonne prise en compte par les Pôles nature des enjeux du développement durable (réflexion sur la diversification des activités sur les 4 saisons, réduction des impacts environnement, ...) ;
- La MDT a réalisé une étude de mutualisation concernant les musées du territoire. En raison notamment de la fusion des communautés de communes, aucun programme d'actions n'avait été engagé fin 2016 ;
- Bonne autonomie des réseaux collectifs d'acteurs soutenus par le Parc.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.4.2	2014	13 491,40 €	0,00 €	
	2015	12 686,38 €	0,00 €	
	2016	13 139,45 €	0,00 €	
	TOTAL	39 317,23 €	0,00 €	156 j

Objectif opérationnel 2.4.3 : Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables

Actions réalisées pendant les trois années

- Expertises qualifiées et audits auprès des prestataires touristiques : le Parc prévoit une trentaine d'audits qualité par an dans le cadre du déploiement de la marque Valeurs Parc naturel régional (anciennement Accueil du Parc) et du volet 2 de la CETD (dont les réengagements). Il y a fin 2016, 50 entreprises engagées avec le Parc dans le réseau informel des « Coccinelles du Livradois-Forez » (avec notamment des hébergements structurants et des prestataires d'accompagnement et de visites). Au total, ce sont près de 60 prestataires qui ont été accompagnés ;
- Outils de sensibilisation et formations : afin d'aider le réseau des « Coccinelles » à atteindre un niveau d'excellence en matière de tourisme responsable, le Parc met à leur disposition un panel d'outils collectifs : programme de formations (voyages d'étude, sessions de découverte, ..., 18 temps d'échanges et formations en 3 ans), outils d'aide à la gestion environnementale, outils de sensibilisation des clientèles ou encore des outils d'appartenance et de communication.
- Création d'activité : le Parc via le réseau Cap'Actif accompagne les porteurs de projets touristiques ;
- Edition d'un guide des bonnes pratiques des activités de loisirs et de pleine nature ;
- Réseau IPAMAC - concours « un autre tourisme s'invente ici » : reconduction d'un 2^{ème} concours à destination des prestataires touristiques et récompensant l'excellence en matière de tourisme responsable sur le thème de l'accessibilité.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

- Accompagnement renforcé et clarifié avec les partenaires pour la création d'entreprise (CCI, Cap Actif, MDT, labels, ...). L'activité touristique étant surtout estivale, l'accompagnement du Parc intervient plus particulièrement sur la diversification et le complément d'activité ;
- Le Parc doit approfondir son accompagnement sur l'intégration du volet social (tourisme solidaire et handicap, mise en réseau avec d'autres acteurs économiques, ...) et sur les projets innovants (mobilité douce, communication 3.0, gaspillage alimentaire, ...) ainsi que sur des projets transversaux en collaboration avec d'autres chargés de mission de l'équipe du Parc (filière bois, agriculture durable, RSE dans les entreprises).

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

- Collaboration renforcée et mutualisation de certaines démarches avec les partenaires dans le cadre de la qualification de l'offre touristique (démarche de progrès Nattitude du CRT, Gîte de France via le label Panda, ...) ;
- Mutualisation des outils avec le réseau d'Accueil Paysan Auvergne.
- Nécessité de mieux valoriser et rendre visible le travail de mise en réseau et d'amélioration de la qualité de l'offre touristique proposée par les Coccinelles du Livradois-Forez auprès des partenaires.
- Les retombées de l'accompagnement du Parc sont difficiles à mesurer auprès des visiteurs et touristes.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.4.3	2014	21 238,92 €	23 107,11 €	
	2015	4 338,50 €	35 676,20 €	
	2016	15 567,16 €	2 938,53 €	
	TOTAL	41 144,58 €	61 721,84 €	431 j

Objectif opérationnel : 2.5.1 Faire du bois la 1ère ressource énergétique pour le chauffage

Actions réalisées pendant les trois années

Mise en place de filières courtes de valorisation des produits forestiers pour l'énergie

Dans le cadre de la Charte forestière de l'arrondissement d'Ambert, le Parc a accompagné entre 2014 et 2016 un groupe d'entrepreneurs dans la constitution d'une offre groupée « *vente de chaudière + approvisionnement + maintenance* ». L'émergence d'initiatives privées de vente de chaleur bois a réorienté l'action du Parc vers la promotion de l'énergie bois comme solution de chauffage.

Actions de promotion de la filière bois-énergie auprès des collectivités

En 2016, afin de stimuler la mise en place de nouvelles chaufferies à bois déchiqueté, deux animations ont été organisées par le Parc et l'Aduhme, à l'attention des collectivités du territoire.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

On compte en 2016 sur la majeure partie du territoire du Parc :

- 16 fournisseurs de combustible bois-énergie,
- 55 chaufferies bois dont 32 chaufferies bois collectives (14 chaufferies à plaquettes et 18 chaufferies à granulés),
- 10 chaufferies bois en industrie,
- 13 chaufferies bois privé (y compris agriculteurs)

Cela représente 51 000 tonnes de bois par an consommées, dont 43 000 tonnes pour l'industrie et 8 000 tonnes pour les collectivités.

L'offre locale de services liés à l'énergie bois s'est étoffée, notamment par le biais d'entreprises proposant de la vente de chaleur bois « clé-en-main ». Malgré une conjoncture économique peu favorable (faible coût des énergies fossiles), plusieurs projets de chaufferies bois ou réseaux de chaleur portés par des collectivités sont en cours.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Communes et EPCI

La commande de bois local pour l'énergie par les collectivités a significativement progressé.

L'Aduhme sur la partie Puy-de-Dôme et le CAUE 43 sur la partie Haute-Loire sont des partenaires essentiels et actifs concernant la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités dans leurs projets bois énergie.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.5.1	2014	€	€	
	2015	€	€	
	2016	€	€	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	0 j

Objectif opérationnel 2.5.2 : Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables

Actions réalisées pendant les trois années

Accompagnement des collectivités par le Parc pour les projets éoliens

Afin de mettre en œuvre le principe de solidarité territoriale inscrit dans le schéma éolien, le Parc et dix collectivités se sont associés en 2010 à la Société ABO Wind et sont actionnaires majoritaires de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) « Eole-lien du Livradois-Forez ».

La SAEML a obtenu les autorisations préfectorales de permis de construire et d'autorisation d'exploiter au printemps 2014 pour un projet de cinq éoliennes sur la commune de Saint-Clément-de-Valorgue. Depuis, ces autorisations font l'objet de recours.

Les réflexions sur la valorisation et le financement de ce projet de parc éolien avancent. Ce programme d'accompagnement des collectivités pour de l'ingénierie financière a fait l'objet de cofinancements de l'ADEME, de la Région et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Etude paysagère concernant le projet éolien sur le secteur des Montagnes du Haut-Forez

La SAS « Monts du Forez Energie » a déposé pour instruction en 2015, les dossiers de permis de construire, de demande d'autorisation d'exploiter et de demande de défrichement pour un projet de parc de cinq éoliennes situé à proximité du Col de la Loge.

Le Parc a fait réaliser en 2015 une mission complémentaire d'étude paysagère, complétée par une visite de terrain et une réunion organisée au Col de la Loge à destination des élus.

Fin 2015, le comité syndical du Parc a émis un avis défavorable au permis de construire et à l'autorisation d'exploiter du projet.

Photovoltaïque : programme de sensibilisation et d'appui

En 2015, le Parc a réalisé un cahier sur l'énergie photovoltaïque afin d'aider les collectivités territoriales à favoriser le développement de projets photovoltaïques respectueux des patrimoines et des ressources locales et qui servent les intérêts du territoire (projets publics, collectifs et citoyens). Financé par l'ADEME, la Région et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, ce guide est un outil pratique d'aide à la décision.

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) - cf. 3.4.1

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'implication du Parc dans la SAEML et son projet éolien à Saint-Clément-de-Valorgue a été conséquente que ce soit pour l'accompagnement des collectivités dans le financement du projet ou au plan administratif. L'étude paysagère concernant le projet éolien au Col de la Loge a été réalisée conformément aux dispositions de la Charte.

Concernant le solaire photovoltaïque, un travail de recensement de toitures valorisables et d'accompagnement de projets constitue la suite des démarches à envisager.

En plus de l'éolien et du photovoltaïque, le Parc a conduit plusieurs actions contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie énergétique, y compris dans le cadre du programme TEPCV (cf. 3.4.1).

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Il apparaît important que les collectivités partenaires de la SAEML continuent de s'approprier la démarche et portent un discours mobilisateur sur leur territoire. Le Parc devra continuer à veiller à ce portage local.

Depuis la fin du premier semestre 2014, les avis négatifs systématiques du ministère de la défense sur les zones situées en Secteur d'Entraînement à Très Basse Altitude (SETBA) interdisent toute implantation nouvelle de projets éoliens sur la quasi-totalité des zones favorables à l'éolien identifiées au plan de Parc. L'objectif inscrit dans la Charte d'atteindre 20 % des besoins énergétiques locaux couverts par des sources d'énergies renouvelables en 2020 sera par conséquent très difficile à atteindre.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
2.5.2	2014	10 299,20 €	11 918,77 €	
	2015	23 287,61 €	1 913,50 €	
	2016	8 760,00 €	5 481,80 €	
	TOTAL	42 346,81 €	19 314,07 €	273 j

AXE 3

Des pratiques plus durables pour une « autre vie »

Objectif opérationnel 3.1.1 : Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables

Actions réalisées pendant les trois années

- **Animer les réseaux d'acteurs économiques**

Le Parc a poursuivi sa stratégie de mobilisation des acteurs autour d'un objectif de développement d'une économie plus durable. Il le fait au travers de plusieurs réseaux. En travaillant ensemble, les acteurs se professionnalisent et coordonnent mieux leurs interventions.

- Le réseau Cap Actif réunit les partenaires de la création reprise d'entreprises ; il s'agit d'un outil coopératif permettant d'accompagner les créateurs repreneurs d'entreprises et d'orienter les projets vers des activités plus durables.
- Le réseau DERSELF (Développement de la RSE en Livradois-Forez) réunit les partenaires accompagnant le développement des entreprises et intervient en appui aux entreprises souhaitant améliorer leur performance par une meilleure prise en compte de leur Responsabilité Sociétale dans leurs stratégies.
- Le Pôle Economie Sociale et Solidaire

- **Soutenir la création et à la reprise d'entreprises responsables dans le cadre du réseau Cap Actif**

Le Parc a poursuivi l'animation du réseau de la création reprise d'entreprises en Livradois-Forez « Cap'Actif ». Une attention particulière a été portée à la mobilisation des élus dans leur rôle d'accueillant (réseau des élus référant accueil) et à la montée en compétence des techniciens sur les questions de Responsabilité Sociétale des Entreprises comme facteur de différenciation des projets de création reprise d'entreprises.

Le Parc est intervenu à deux niveaux pour encourager la création d'entreprises responsables :

- d'une part en qualifiant l'offre d'accueil d'entreprise afin d'attirer des entreprises durables : la qualification de l'offre d'accueil, dans le cadre d'une démarche de « construction d'offres d'activités durables », encourage la création d'entreprises performantes sur le plan environnemental et social. Le Parc a animé pour cela des réunions « Cap Offre » à l'échelle des communautés de communes permettant de repérer des entreprises à reprendre et des potentiels d'activités nouvelles. Suite à l'étude d'évaluation du potentiel de valorisation des fruits et légumes locaux, le Parc a accompagné l'ESAT Escolore pour créer une conserverie. Une autre étude a permis de valoriser des potentiels d'activité dans la filière équine et d'installer plusieurs projets. Une étude est en cours sur le lavage des contenants en verre.
- et d'autre part en apportant du conseil aux porteurs de projets sur le volet RSE. La complémentarité avec les autres membres du réseau assure une prise en charge globale des projets, un accompagnement individualisé et la prise en compte des spécificités du territoire dans les projets.

- **Développer la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**

Les partenaires économiques du Livradois-Forez réunis dans le collectif DERSELF partagent une stratégie en faveur du Développement de la RSE autour de 5 axes opérationnels :

- Faire connaître et comprendre la RSE et ses intérêts,
- Développer le réseau des entreprises autour de cet engagement de progrès,
- Appuyer chaque entreprise volontaire pour trouver sa voie RSE et la poursuivre,
- Mieux relier les entreprises et le territoire via la RSE,
- Valoriser les progrès individuels et collectifs.

Plusieurs actions du Parc ont contribué à ces objectifs opérationnels :

- Organisation de rencontres inter-entreprises : 8 rencontres ont été organisées (Jakubowski à Thiers, Kappa Dore Emballage à La Chapelle Agnon, ADIAMAS à Palladuc, Tresse Industrie à Ambert, Embal Service à Thiers, Oriane à Courpière et Handi's Industrie à Thiers) réunissant à chaque fois une trentaine de dirigeants d'entreprises du Livradois-Forez. Les rencontres ont permis de valoriser les bonnes pratiques des entreprises, d'expliquer les intérêts de la RSE à partir d'exemples concrets et de renforcer les liens entre entreprises sur des démarches de progrès. Chaque rencontre inter-entreprise a été préparée en amont par la

réalisation d'un diagnostic RSE dans l'entreprise. Suite à la rencontre, un portrait RSE de l'entreprise est diffusé dans le réseau. Pour cela, le Parc a été accompagné par un bureau d'études.

➤ Mis en ligne d'un site internet dédié à la RSE en Livradois-Forez : www.rse-livradois-forez.org : Ce site permet de valoriser les entreprises engagées dans la démarche, expliquer la RSE et présenter la dynamique territoriale.

➤ Organisation d'un séminaire universitaire sur la RSE : En partenariat avec l'Université de Clermont-Ferrand et France Business School, le Parc a organisé et accueilli le 30 avril 2014, un séminaire scientifique sur « Penser la responsabilité sociétale des entreprises au sein des territoires ». Le séminaire a réuni une quarantaine de participants.

➤ Formation des dirigeants d'entreprises à la RSE : Une formation de 3 jours a été proposée aux dirigeants d'entreprises pour faire connaître et comprendre les enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale, identifier les contraintes et opportunités spécifiques à chaque entreprise et définir les démarches de progrès pour chaque entreprise participante. 7 entreprises y ont participé.

➤ Trophées des entreprises du Parc : Les trophées des entreprises du Parc Livradois-Forez visent à valoriser des actions exemplaires des acteurs économiques dans le domaine de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Les trophées distinguent les projets de création reprise d'entreprises et les projets de développement d'entreprises. En 2015, 11 entreprises ont été lauréates. Au travers des outils de communications, ses bonnes pratiques apportent des références locales en matière de performance environnementale et sociale.

➤ Recherche-action avec l'UMR METAFORT- IRSTEA visant à mieux comprendre la perception de la RSE chez les dirigeants d'entreprises du Livradois-Forez.

➤ Mise en place d'une aide à l'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité avec la CARSAT à destination des entreprises de la coutellerie.

- **Développer l'économie sociale et solidaire (ESS)**

Pour développer l'ESS en Livradois-Forez, le Parc s'est associé à la CRESS Auvergne qui a recruté une chargée de mission pour préfigurer un pôle de développement de l'ESS en Livradois-Forez. Un collectif d'acteurs s'est constitué autour d'un projet d'incubateur ou d'une fabrique de projets permettant de soutenir des initiatives collectives répondant aux critères de l'ESS. En novembre 2014, une grande journée intitulée « Entreprendre collectivement en Livradois-Forez » a réuni plus de 150 acteurs de l'ESS du territoire. La Brèche (association d'éducation populaire, membre du réseau des Crefad), en lien avec son projet associatif et fort de plusieurs années d'animation et de mise en réseau sur une partie du territoire Livradois-Forez, a proposé d'assurer l'animation de cette « Fabrique à projets et à initiatives d'Économie Sociale et Solidaire » en Livradois-Forez.

Dans cette dynamique, le Parc a contribué à la création de l'Entreprise à But d'Emploi SCIC Actypôles sur la commune de Thiers en animant le chantier de repérage des activités de l'entreprise par un recensement des potentiels d'activités avec les acteurs socio-économiques. Le Parc a prit des parts sociales dans la SCIC et est membre de droit du Comité Local pour l'Emploi chargé de veiller à la bonne coordination entre tous les acteurs participant à cette expérimentation nationale de 5 ans « territoire zéro chômeur ».

- **Renforcer l'attractivité économique du Livradois-Forez**

En favorisant l'innovation environnementale et sociale des entreprises, le Parc contribue à l'attractivité économique du Livradois-Forez en lui donnant une identité de territoire innovant, responsable et capable de répondre aux grands enjeux mondiaux.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Qu'ils soient entreprises ou structures d'accompagnement, l'approche très transversale de la RSE n'est pas toujours bien comprise par les acteurs. Aussi faut-il, peut-être, privilégier des entrées thématiques (innovation, condition de travail, mobilité, management, achat responsable...) ou des entrées par filières (tourisme, agro-alimentaire, forêt/bois...). Le terme RSE lui-même doit aussi être adapté en fonction des cibles. L'action auprès des entreprises de plus de 5 salariés montre la difficulté à dépasser le cercle des 20 à 30 entreprises pionnières.

Sur le volet création reprise d'entreprises, des outils doivent encore être développés pour que la RSE apporte plus de valeur aux projets. L'accompagnement des projets ESS nécessite une ingénierie de qualité qu'il est de plus en plus difficile de financer.

Enfin avec la réorganisation territoriale (fusion des communautés de communes et des régions) la promotion économique du territoire doit évoluer. L'image du Livradois-Forez comme territoire d'accueil d'entreprises durables doit être renforcée.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

L'ARDTA a été le partenaire privilégié du Parc pour déployer sa politique d'accueil des porteurs de projets. Les outils financiers comme les résidences d'entrepreneurs ont largement appuyé la stratégie du Parc.

La diminution des effectifs salariés des Chambres consulaires a conduit à une plus faible présence de leurs conseillers sur le territoire. Le développement d'une logique d'offre de produits « formaté » laisse moins de place aux logiques partenariales. Les approches développement durable ont du mal à être diffusées au-delà de la seule personne en charge de cette thématique à la CCI.

Les associations comme la Boutique de Gestion, Auvergne Active ou l'ADIE ont des contraintes d'organisation comparables.

Une grande partie des partenaires économiques du Parc s'est investie dans la définition de la stratégie en faveur du développement de la RSE en Livradois-Forez. Seule la CARSAT s'est emparée du sujet en déployant des actions opérationnelles.

Le Conseil régional et l'Etat ont fortement soutenu la phase de préfiguration du pôle ESS mais n'ont pas souhaité participer au financement de la mise en œuvre de ce pôle.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.1.1	2014	64 133,55 €	64 711,11 €	
	2015	94 232,52 €	71 567,25 €	
	2016	33 735,08 €	11 002,51 €	
	TOTAL	192 101,15 €	147 280,87 €	1 125 j

Objectif opérationnel 3.1.2 : Accompagner la mutation du secteur bâtiment vers l'éco-construction

Actions réalisées pendant les trois années

Accompagner des projets de construction ou réhabilitation publique avec l'Atelier d'urbanisme :

Pour son effet d'entraînement et démonstrateur, la commande publique est un bon levier pour accompagner la mutation du secteur bâtiment vers l'écoconstruction. Le Parc, dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, repère et accompagne des projets publics susceptibles de constituer des références en matière d'éco-rénovation et d'écoconstruction.

Dans ces projets, les matériaux biosourcés, tel que les isolants végétaux et le bois local, sont largement mobilisés ainsi que le bois énergie (granulés).

L'ambition énergétique de ces opérations va systématiquement au-delà de la réglementation thermique en vigueur (bâtiment basse consommation en rénovation - BBC rénovation - et niveau passif en neuf). En revanche, au stade de la réalisation, ces objectifs ne sont pas toujours atteints (cf. 3.2.2 Favoriser).

Rénover et construire en pisé en Livradois-Forez :

Dans la continuité du programme initié en 2011, le Parc a organisé 6 chantiers participatifs et ateliers créatifs autour du pisé. Ces opérations permettent de faire passer des messages sur les bonnes pratiques en matière de rénovation et sur les potentiels de la terre dans les projets de construction.

Le site internet www.pise-livradois-forez.org a été régulièrement actualisé et continu d'être largement consulté (2700 visiteurs par mois.).

L'exposition « pisé » est régulièrement utilisée à l'occasion de manifestations sur le patrimoine. La plaquette « Rénover et construire en pisé dans le Parc naturel régional du Livradois-Forez » est diffusée largement et a été rééditée à 3 500 exemplaires en 2015.

Construire en bois local en Livradois-Forez :

Un cahier technique « Construire en bois local en Livradois-Forez » a été réalisé. Il permet, à travers de bons exemples d'architecture et la description de la ressource en bois existante, de répondre aux questions suivantes:

- Comment construire ou rénover avec du bois des bâtiments (équipements publics, hangar agricole ou d'activités, habitation neuve, en extension et en rénovation) de qualité respectueux des paysages et du territoire ?
- Comment mobiliser la ressource en bois local et les savoir-faire pour rendre plus systématique son usage dans la construction et lever les freins à cette mobilisation ?

Le document est destiné aux différents décideurs, acteurs de la filière bois et de la construction en Livradois-Forez : élus, maître d'ouvrage, et professionnels du bâtiment. En effet, tous les acteurs, architectes, prescripteurs, entreprises doivent se sentir concernés par cette ambition.

Le Parc a réalisé ce document avec Auvergne Promobois, le CAUE de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, l'Aduhme et les communes forestières du Puy-de-Dôme.

Cette publication a fait l'objet de plusieurs animations sous la forme de conférence ou de visite (cf. fiche 3.2.3).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Durant la période 2014-2016, le Parc n'a pas porté d'action spécifique sur l'éco-construction. Mais par l'accompagnement de projets publics, au travers de l'Atelier d'Urbanisme, il a contribué à la réalisation de chantiers exemplaires, économes en énergie et mobilisateurs de matériaux biosourcés, et donc à la mutation du secteur bâtiment vers l'éco-construction.

L'action conduite en début de Charte sur le pisé a largement été identifiée mais les potentiels de croissance du marché de la réhabilitation / construction terre restent faibles.

Pour autant, il existe un potentiel important de développement de la construction en bois local. Le Parc, au travers de l'édition d'un cahier technique, et de son travail en réseau avec d'autres partenaires tel que les communes forestières et Auvergne Promobois, contribue aux changements d'image du matériau « bois local » et ainsi à sa mobilisation. Il améliore la lisibilité de l'offre (essences, produits bois, etc) pour les clients, de la qualification des entreprises et la reconnaissance de leurs compétences.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

De nombreux partenaires du Parc interviennent en faveur du développement de l'éco-construction.

Certains conduisent des actions de sensibilisation en direction des collectivités et des particuliers (Espace Info Energie, ADHUME, ADIL, CAUE...). La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la CAPEB, la FFB, le GRETA accompagnent les entreprises dans leur montée en compétence et assurent leur promotion. Le Conseil régional soutient financièrement la formation « éco-maçonnerie » portée par le GRETA.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.1.2	2014	2 646,16 €	0,00 €	
	2015	21 874,59 €	10 169,00 €	
	2016	9 720,74 €	0,00 €	
	TOTAL	34 241,49 €	10 169,00 €	200 j

Objectif opérationnel 3.2.1 : Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc a accompagné plusieurs procédures d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme :

Schéma de cohérence territoriale

- SCoT du Grand Clermont (participation à l'évaluation)
- SCOT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (participation à la révision)
- SCOT du Pays du Velay (en cours, participation à l'élaboration)
- SCOT Loire Centre (avis du Parc)
- SCOT Livradois-Forez (accompagnement de l'élaboration qui est portée par le syndicat mixte du Parc)

Programmes locaux de l'habitat

- PLH de Billom St-Dier/Vallée du Jauron + OPAH => étude approfondie sur St Jean

PLU intercommunaux :

- PLUi de la CC du Pays d'Olliergues (accompagnement pour la modification et révision allégée en cours) ;
- PLUi de la CC du Pays de Cunlhat (accompagnement de l'élaboration puis rédaction d'un avis favorable du Parc le 25 avril 2014)
- PLUi de la CC de la Vallée de l'Ance (accompagnement de l'élaboration puis rédaction d'un avis favorable du Parc le 17 décembre 2015)
- PLUi de la CC du Pays d'Ambert (accompagnement de l'élaboration en cours)
- PLUi Loire-Forez (suivi de l'élaboration, création d'un sous-groupe « montagne » pour approfondir les besoins de ces communes particulières de l'agglomération)
- PLUi Billom Communauté : accompagnement pour la mise en place de sa procédure (cahier des charges, analyse des offres, auditions ...) puis pour sa phase diagnostic et les premières rencontres de concertation avec les habitants (réunion publique + ciné MIAM).

PLU communaux

- Châteldon (révision PLU/AVAP),
- Sermentizon (révision POS en PLU),
- La Monnerie le Montel (révision POS en PLU),
- Aubusson d'Auvergne (révision POS en PLU),
- Sauviat (élaboration carte communale),
- Egliseneuve-près-Billom (Révision du PLU),
- Saint-Flour-l'étang (révision carte communale),
- Usson (révision POS en PLU),
- Billom (révision PLU)
- Néronde-sur-Dore (révision POS en carte communale),
- Peschadoires (révision PLU),
- Allègre (révision AVAP),
- Fayet-le-Château (révision carte communale),
- Ris (révision carte communale),
- Noalhat (révision carte communale),
- Manglieu (élaboration PLU),
- Pignols (élaboration PLU),
- Sallèdes (élaboration PLU),
- Neuville (élaboration PLU).

Prise en compte des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme (cf. 1.1.3)

Une démarche expérimentale a été initiée par le Parc en 2013 sur le territoire de la communauté de communes Billom Saint-Dier, afin de traduire au mieux la Trame Verte et Bleue (TVB) dans des démarches de planification et des programmes d'aménagement. En 2015, le Parc a souhaité poursuivre ce programme par un volet « valorisation pédagogique » de cette démarche expérimentale auprès des autres communautés de communes du Parc.

Une mission pour la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation, d'information et de vulgarisation a favorisé la prise en compte des réseaux écologiques notamment dans les documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale grâce à l'outil « Petite Terre » (voir 111-12).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Fin 2013, 81 communes disposaient d'un document d'urbanisme approuvé ou en cours d'élaboration, mais pour beaucoup il s'agissait de cartes communales qui ne permettent pas la mise en œuvre d'une véritable stratégie (localisation des zones constructibles ou non) et ne bénéficient d'aucun autre règlement que le RNU. Seules 31 de ces 81 communes bénéficiaient d'un PLU représentant 56 % de la population et 24% de la superficie du territoire Parc.

Fin 2016, ce sont 53 communes qui sont couvertes par un PLU approuvé (dont 23 en PLUi). Elles représentent 66 % de la population et 37 % de la superficie du territoire Parc.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

Forte démarche partenariale à travers l'Atelier d'urbanisme et au-delà (EPF-Smaf, ADEME, chambre d'agriculture, ...)

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.2.1	2014	€	€	
	2015	€	€	
	2016	€	€	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	526 j

Objectif opérationnel 3.2.2 : Favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement

Actions réalisées pendant les trois années

Accompagner les collectivités vers l'exemplarité dans leurs projets d'aménagement

Au travers de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, le Parc apporte un appui technique régulier à des opérations d'aménagement et des démarches d'urbanisme. Ce suivi permet aux collectivités (commune ou EPCI) de bénéficier de conseils techniques adaptés suivant l'ampleur des projets et de faire appel à un réseau de partenaires financiers ou techniques. Entre 2014 et 2016, les modalités d'accompagnement des collectivités ont été largement éprouvées avec presque deux cent projets accompagnés (du simple conseil à un appui technique rapproché).

Ainsi, le Parc intervient depuis la réflexion jusqu'à la réalisation du projet :

- identification des enjeux, hiérarchisation des objectifs, définition du périmètre, contraintes réglementaires ou environnementales ;
- rédaction d'une note d'enjeux qui constitue la base du programme de l'opération avec un objectif qualitatif (au plan énergétique, architectural, paysager) ;
- formalisation d'appel d'offres pour la conduite d'études ou de missions de maîtrise d'œuvre ;
- suivi des missions d'études et de maîtrise d'œuvre ;
- et plus ponctuellement, à la demande du maître d'ouvrage suivi des aménagements ou des phases de chantier.

En parallèle, des séances collectives ou des visites d'opérations sont organisées. Ces dernières permettent de mieux comprendre les différents enjeux et contraintes pour les projets des collectivités accompagnées par l'Atelier d'urbanisme.

Urbanisme opérationnel

De 2014 à 2016, une quinzaine de projets d'urbanisme opérationnel ont pu être accompagnés :

- des extensions de bourg, lotissements, écoquartiers, écohameaux (7 communes)
- des projets d'habitat participatif (1 communes)
- la création d'une ZAC (1 EPCI)
- des projets de centre-bourg (3 communes)
- des projet de renouvellement urbain ou de centre-bourg (4 communes)

Peu de projets sont passés en phase opérationnelle car les démarches de projet sont longues et nécessitent au préalable une maîtrise du foncier, une adaptation aux documents d'urbanisme et un montage financier.

Rénovation et construction de bâtiments publics

Les projets de construction ou de rénovation sont principalement des projets d'équipements communaux (salle polyvalente, équipements scolaire ou périscolaire...) ou intercommunaux (pôle enfance, maison de santé...) et de logements sociaux. La création de logements adaptés au vieillissement de la population du territoire est une problématique qui est de plus en plus prise en compte.

L'objectif des collectivités est de réaliser des opérations efficaces au plan énergétique et en termes de coût. La maîtrise des consommations d'énergie dans les projets induit une évolution des choix des équipements et des matériaux avec un intérêt pour les isolants biosourcés et le bois-construction (local).

Aménagement d'espaces publics

Les projets d'aménagement d'espaces publics nécessitent souvent la réalisation d'études de programmation ou de préfiguration des travaux, avec une planification sur plusieurs années qui engage les communes sur des budgets à long terme.

Entre 2014 et 2016, l'action du Parc a concerné essentiellement des études préalables et de programmation d'aménagement de bourg, ou des études de faisabilité pour le réaménagement d'équipement touristique (plan d'eau, camping). Sur la phase opérationnelle, le Parc a participé au lancement de plusieurs missions de maîtrise d'œuvre.

Pour des petites opérations d'aménagements d'espaces publics, d'équipements de voirie, de signalétique ou d'espaces verts, le Parc accompagne les équipes techniques communales ou les associations locales pour les conseiller sur les partis pris techniques. Il intervient sur place en intermédiaire ou en accompagnement des entreprises.

Enfin, depuis 2014, l'appui du Parc est sollicité plus systématiquement dans le cadre des projets de réaménagement des traverses de bourg réalisées par les Conseils Départementaux du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. Pour les communes, ces projets constituent des opportunités pour réinterroger le fonctionnement des espaces publics de leurs centres-bourgs, notamment sur le traitement et la qualité des futurs espaces publics attenants à la voirie.

Les centres-bourgs

L'année 2014 a été consacrée à la valorisation des acquis du programme « Habiter autrement les centres-bourgs » conduit en 2012-2013 et au montage d'un nouveau programme. Le Parc a donc renforcé sa mission d'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement dans le cadre d'une mission spécifique « aménagement-centres-bourgs ». Fin 2015, le Parc a prolongé cette mission d'ingénierie pour une durée de 3 ans.

La stratégie de revitalisation de centres-bourgs s'articule autour de deux axes : un plan guide phasé qui illustre les possibilités de réaménagement que la collectivité peut engager ; et des outils de médiation qui permettent aux usagers, habitants et investisseurs locaux d'être partie prenante du processus de revitalisation. Le Parc assure un accompagnement technique, juridique et financier pour décliner les opérations et garantir la cohérence du projet d'ensemble. Les opérations peuvent nécessiter l'intervention de plusieurs maîtrises d'ouvrage et faire intervenir des investisseurs privés.

Les projets accompagnés par le Parc concernent la définition d'une stratégie de requalification du centre-bourg (7 communes accompagnées en 2015, et 11 en 2016) puis sa mise en œuvre (9 communes accompagnées en 2015, et 7 en 2016).

La réussite à long terme de ces programmes dépend de la capacité collective des différentes parties-prenantes à rassurer et convaincre les investisseurs et les propriétaires bailleurs afin qu'ils prennent leur part dans ces efforts de reconquête :

- une mission d'expertise juridique et financière lancée au second semestre 2015, a permis d'esquisser des pistes de réflexion pour le financement et le portage d'opérations d'aménagement en centres-bourgs. Fin 2016, le Parc a poursuivi ce premier travail en lançant une mission d'étude de faisabilité et d'accompagnement à la création d'une SCIC à vocation « réhabilitation/construction en centres-bourgs » ;
- le programme LEADER porté par le Parc, pour la période 2014-2020, a également été orienté fortement sur la requalification des centres-bourgs et permet d'accompagner financièrement plusieurs projets ;
- en 2016, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national, la candidature conjointe de l'Association régionale d'Auvergne de l'union social pour l'habitat (ARAUSH) et du Parc a été retenue pour coconstruire, avec les collectivités et les partenaires du territoire, une charte destinée à améliorer l'intervention des bailleurs sociaux dans la redynamisation des centres-bourgs.

Impliquer au mieux les habitants

Entre 2014 et 2016, le Parc a assuré un suivi d'opérations variées de collectivités qui favorisent l'appropriation des projets par les habitants et usagers, allant de l'information claire et transparente à l'implication dans le processus grâce à des outils adaptés (chantier de co-construction, chantiers participatifs, ateliers de travail d'habitants...). Cette nouvelle approche culturelle et sociologique des projets d'urbanisme était alors proposée

de manière expérimentale. En 2016, une mission de stage de 6 mois sur la participation des habitants dans les projets d'aménagement a permis de mieux prendre en compte les démarches participatives et citoyennes dans les projets (cf. 3.2.2).

Communiquer sur les projets d'aménagement de son territoire les plus réussis, afin qu'ils aient véritablement valeur d'exemple

En 2014, ont été édités et diffusés deux documents de synthèse du programme « Habiter autrement les centres-bourgs » : un manuel pratique « Habiter autrement les centres-bourgs du Massif Central : l'exemple du Livradois-Forez » et un cahier du Parc « Habiter autrement les centres-bourgs ».

Entre 2014 et 2016, le Parc a été sollicité à diverses reprises pour présenter ce programme et ses enseignements à l'extérieur du territoire (une dizaine en 2014, 8 en 2015 et 6 en 2016). Une page dédiée à l'action en faveur des centres-bourg a été créée sur le site internet du Parc, une dizaine d'articles a été publiée dans le blog « l'écho du Parc » et des parutions presses ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire sur ce travail du Parc. L'objectif étant d'être identifié comme structure porteuses d'innovation en la matière et de se nourrir des retours d'expériences des autres territoires.

En 2015, le Parc a initié la mise en place d'un outil internet de valorisation des projets accompagnés par l'Atelier d'urbanisme sous la forme d'une « cartographie des projets », avec pour objectifs :

- de permettre aux élus et partenaires techniques du territoire (ou de l'extérieur) d'accéder à une base de données spatialisée et thématisée, à une bibliothèque de références afin de nourrir les projets en cours ou les réflexions à venir ;
- de mettre en valeur les démarches et les opérations menées par les collectivités territoriales en concertation étroite avec le Parc et les autres partenaires de l'Atelier d'urbanisme, afin de donner à ces actions exemplaires une visibilité et une reconnaissance supplémentaire.

Cette cartographie devrait être opérationnelle en 2017 avec une trentaine de présentation de projets déjà réalisés.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Accompagner les collectivités vers l'exemplarité dans leur projet d'aménagement

De manière générale

- entre 2014 et 2016, l'accompagnement des collectivités dans leur projet d'aménagement a été de plus en plus important, même si la diversité des projets accompagnés n'est pas encore systématiquement un gage de qualité des projets ;
- les recommandations produites par l'Atelier d'urbanisme ont permis une meilleure définition des enjeux ou la montée en qualité des projets. L'implication du Parc en amont des projets a apporté une réelle plus-value aux réflexions et démarches engagées ;
- l'accompagnement très opérationnel des projets est perçu de manière positive par les collectivités accompagnées. La dimension humaine dans ce travail d'appui technique est importante pour les élus et l'appui au montage financier des opérations est de plus en plus sollicité ;
- les difficultés rencontrées pour améliorer la qualité des opérations sont notamment : les temporalités longues de projet, la démultiplication des interlocuteurs avec des entreprises ou bureaux d'études non mandataire (fluide, économiste de la construction...) pas toujours motivés par les objectifs affichés.

Les centres-bourgs

- Le Parc s'est engagé à accompagner la densification des zones habitées et le renforcement des centres-bourgs, le maintien de la mixité sociale, l'intégration paysagère et architecturale, et le développement de l'écoconstruction. La valorisation du programme « habiter autrement les centres-bourgs » a permis de mettre au cœur des projets de territoire la question de la revitalisation des centres-bourgs qui recoupe l'ensemble de ces problématiques ;
- de nombreuses rencontres ont été réalisées afin de permettre d'identifier les acteurs de terrains et les partenaires investis par cette question. Ces rencontres ont permis de développer des partenariats, notamment avec l'EPF d'Auvergne et l'Ophis 63 (signature de conventions) ;

- la mission d'expertise juridique et financière lancée au second semestre 2015 a permis d'échanger avec les partenaires et les élus locaux et de valider le besoin d'une structure dédiée au portage technique et financier d'opérations de restructuration immobilière public-privée de qualité ;
- l'implication de certaines collectivités a permis de faire émerger des projets ambitieux mais le passage à la phase opérationnelle reste difficile. Il nécessite, de la part des collectivités, une priorisation des actions de la stratégie de revitalisation sur une temps relativement long avec des moyens humains et financiers à renforcer.

Prendre en compte les documents d'aide à la décision élaboré par le Parc (schéma paysager, guide rénover et construire)

- Ces outils sont mobilisés au cas par cas dans l'accompagnement de projets.

Communiquer sur les projets d'aménagement de son territoire les plus réussis, afin qu'ils aient véritablement valeur d'exemple

- Les opérations réalisées depuis le lancement de l'Atelier d'urbanisme en 2013 deviennent des références importantes pour les projets à venir et pour la montée en qualité de ces opérations (visite d'opérations).
- Si le modèle, sous la forme de cartographie internet, est callé depuis 2015, en revanche la réalisation des fiches a été plus longue.
- Le terme d'« exemplaire » est souvent encore synonyme de projets ambitieux.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

De manière générale

Communes et EPCI

- Les économies d'énergie, le bois-énergie, l'usage de matériaux biosourcés ou locaux (bois, isolant végétaux) devient plus systématique dans la commande. Les élus sont de plus en plus sensibilisés mais le passage à l'acte est parfois difficile. Les freins principaux concernent :
 - les aspects réglementaires (liés aux normes incendies par exemple),
 - les moyens financiers, recentrés sur des problématiques autres que les enjeux d'exemplarité environnementale,
 - les équipes de maîtrise d'œuvre qui ne sont pas toujours formées sur ces sujets.
- Devant la diminution des subventions, les collectivités sollicitent de plus en plus l'Atelier sur le volet financement, ce qui permet d'intégrer en amont les différentes dimensions du projet.

Conseils départementaux :

- le Département 63 a financé des études conduites par des commune ou des EPCI en phase pré-opérationnelle ;
- les services des routes Département 63 et 43 associent de plus en plus régulièrement le Parc aux études de traverse de bourg ;
- l'Etat (DDT), les CAUE et l'Aduhme apportent avec le Parc, dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme, un conseil commun aux collectivités dans leur projet d'aménagement.

Les centres-bourgs :

Au travers de la mission centres-bourgs certains partenariats plus spécifiques ont été conduits. Ces partenariats sont à conforter et à pérenniser dans le temps, notamment pour décliner les engagements sur divers projets opérationnels. Le projet de création d'une structure dédiée au portage technique et financier d'opérations d'aménagement en centre-bourg devrait permettre de développer et nouer de nouveaux partenariats.

- Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et le Commissariat général à l'égalité des territoires ont soutenu financièrement en 2015 la première mission d'expertise financière et juridique ;
- Le Conseil régional, en 2016, a cofinancé une expertise qui doit permettre de vérifier, à partir des premiers éléments de réflexion, la faisabilité d'une SCIC « aménagement/habitat », et d'identifier les acteurs et partenaires volontaires pour s'engager dans ce projet, et les accompagner dans sa création.
- L'EPF d'Auvergne a su adapter ses outils pour l'accompagnement des communes à la déclinaison de leur stratégie foncière sur les centre-bourgs, dans le cadre d'un dispositif spécifique aux « opérations

complexes ». En 2015, une première collectivité du territoire du Parc, puis trois autres en 2016 se sont engagées dans ce dispositif et ont signé une convention foncière d'ensemble avec l'EPF et le Parc.

- L'Ophis 63 s'est engagé avec le Parc à renforcer son action pour la revitalisation des centres-bourgs. Ainsi, une convention cadre 2016-2018 a été signé entre les deux structures.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.2.2	2014	27 418,75 €	142 519,35 €	
	2015	56 254,76 €	119 908,12 €	
	2016	78 165,14 €	42 745,88 €	
	TOTAL	161 838,65 €	305 173,35 €	1 209 j

Objectif opérationnel 3.2.3 : Développer l'ingénierie territoriale en créant un atelier d'urbanisme rural

Actions réalisées pendant les trois années

L'ingénierie de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

L'évolution du périmètre d'intervention

Entre 2014 et 2016, le nombre des EPCI engagées, au travers de conventions annuelles dans l'Atelier est passé de 15 à 19 sur les 24 EPCI membres du syndicat mixte du Parc. A la fin de l'année 2016, le comité syndical du Parc a délibéré favorablement pour le passage en contribution statutaire des EPCI à ce service à compter du 1er janvier 2017 permettant ainsi, dans un contexte de fusion des EPCI, de conforter sur le long terme ce service mutualisé proposé aux collectivités.

Dans une période d'évolution de l'ingénierie publique, le projet d'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, ses modalités de fonctionnement et d'intervention a suscité un grand intérêt de la part d'autres collectivités. Au cours de l'année 2014, cette initiative a été présentée à plusieurs reprises auprès d'élus et techniciens d'autres territoires. Sur le territoire du Parc, une plaquette de présentation de l'Atelier d'urbanisme a été diffusée à partir de janvier 2014.

Au côté des partenaires techniques de l'Atelier (les CAUE, DDT, Aduhme), le Parc a accompagné sur cette période près de deux cents projets.

La convention ADEME/Parc sur le conseil en urbanisme partagé

Cette période a été consacrée à la mise en place d'une convention cadre puis d'une convention opérationnelle signée en 2015 avec l'agence régionale Auvergne de l'ADEME. Celle-ci a permis d'approfondir trois volets importants du travail de l'Atelier d'urbanisme.

- mise en place d'une méthode d'évaluation des projets d'aménagement
 - au travers de l'Atelier, les structures membres se sont engagées à mettre en place des outils d'évaluation et de suivi des projets des collectivités ; le Parc a donc engagé une mission de formation-action pour accompagner les membres et les partenaires de l'Atelier dans la définition d'un processus d'évaluation adapté aux objectifs de la Charte ;
 - la mission débutée fin 2016 repose sur un bilan de plusieurs opérations, la définition d'indicateurs et d'un protocole de suivi évaluatif des projets.
- retour d'expérience sur l'acceptabilité et la participation citoyenne dans les projets d'aménagement. En 2016, une mission de stage de six mois a permis, au travers d'un bilan et une analyse critique de démarches participatives en cours et passées du territoire, d'identifier les méthodes et outils mobilisés dans un contexte rural et d'effectuer un retour d'expérience (exposition de 9 portraits de démarches engagés par des collectivités du Livradois-Forez) ;
- expérimentation d'un volet « enjeux énergétiques » dans les projets de revitalisation des centres-bourgs. Cette démarche ne se limite pas à la prise en compte des actions de rénovation énergétique efficace du bâti. Elle doit permettre également d'appréhender la traduction de cet objectif dans une stratégie de transition énergétique à l'échelle d'un quartier : le centre-bourg et notamment dans les documents de planification.

Programme de sensibilisation : les Rencontres de l'Atelier

Au-delà de l'accompagnement technique des projets des collectivités, l'Atelier d'urbanisme a pour ambition de construire une culture partagée de l'urbanisme et de l'architecture en Livradois-Forez.

Grâce à des temps de formations-actions, d'échanges, de visites, etc., l'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'aménagement (élus, techniciens, professionnels...) dans des démarches de projets de qualité et cohérentes avec la Charte du Parc.

Les actions de sensibilisation, regroupent généralement entre vingt et trente participants (élus et techniciens) ; les plus importantes ont été :

- « A la découverte d'aménagements exemplaires en milieu rural » : organisation d'un voyage d'étude dans les Parcs du Vercors et du Pilat (en 2015) ;
- « Construire et rénover en bois local en Livradois-Forez » : réalisation d'un cahier technique, de deux conférences, d'une exposition et d'une journée de visite (opération et scierie) (de 2014 à 2016) ;
- « Viv(r)e l'implication des habitants dans les projets d'aménagement » : organisation d'une rencontre, d'une 1 formation-action et une exposition sur l'urbanisme participatif (2016) ;
- « La trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement » : Organisation de quatre visites de terrain travail pour la création des outils « Petites Terres » (de 2014 à 2016).

D'autre part, en lien avec des actions plus spécifiques de collectivités, des sessions collectives ou visites ont été organisées avec notamment :

- 1 visite des sites labellisés « Pavillon Bleu » en Auvergne et Corrèze (2014).
- 3 ateliers sur la réhabilitation du bâti ancien, à la mairie de St Gervais-sous-Meymont (2014).
- 1 journée technique « Aménager son centre-bourg : outils, méthodes et partenariats pour les communes rurales » (2014).
- 1 demi-journée technique : « L'entretien des espaces verts communaux » (2016).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'ingénierie de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

L'évolution du périmètre d'intervention

- L'outil « Atelier d'urbanisme » et les compétences spécifiques dans le domaine de l'aménagement ont été stabilisés dans le cadre d'un financement statutaire. Il s'agit maintenant de conforter sa mobilisation par les collectivités et le travail collectif avec les différents partenaires.
- Les premières années de fonctionnement de l'Atelier (lancé en 2013) ont confirmé l'intérêt de tous pour le travail collectif au sein de l'Atelier aussi bien au niveau technique que pour les élus. Mais la place de chacun des partenaires et la transparence dans les échanges d'information restent des enjeux majeurs pour conserver cet esprit de coopération au service des collectivités. L'animation du réseau de partenaires et des EPCI reste à conforter.
- Le nombre de sollicitation des collectivités a augmenté de manière régulière sans communication importante sur le dispositif. Cette méthode d'accompagnement a donc fait ses preuves par l'exemple.

La convention ADEME/Parc sur le conseil en urbanisme partagé

La mise en place de cette convention a permis d'avancer sur certains engagements de la Charte du Parc notamment sur l'évaluation des opérations et sur l'implication des habitants dans les projets d'aménagement.

Programme de sensibilisation : les Rencontres de l'Atelier

Les participants ont généralement un retour positif sur ces actions de sensibilisation qui permettent de fédérer les acteurs de l'aménagement (élus et techniciens) mais la programmation des événements reste ponctuelle.

La mise au point de « rencontres » en lien avec d'autres événements ou problématiques du Parc (bois local, trame verte et bleue) permet un approfondissement des thématiques et une bonne articulation avec les enjeux du territoire.

L'action sur la construction en bois local a été importante et la mobilisation des représentants des différents acteurs de la filière lors des événements montre un engagement de certains acteurs et des maîtres d'ouvrage dans cette dynamique. Si la filière amont (transformation) et les élus sont mobilisés, il reste néanmoins un travail à réaliser auprès des entreprises du bâtiment (notamment charpentiers et menuisiers) pour s'assurer que l'ensemble de la filière est dans la dynamique. Notamment dans le cadre des marchés publics, l'absence de labellisation du bois local reste un frein pour assurer la traçabilité du bois local. Malgré cela, de nombreuses opérations d'équipements publics sont déjà réalisées sur le territoire dont des opérations primées.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Durant ces premières années de fonctionnement de l'Atelier d'urbanisme (lancé en 2013), l'engagement des partenaires dans le bon fonctionnement de ce dispositif mutualisé est resté important avec notamment la présence des EPCI et de l'Etat au travers des DDT dans le comité de pilotage.

Le Conseil régional, au travers du financement des Rencontre de l'Atelier, a participé largement à la sensibilisation des élus et à la fédération des partenaires autour des enjeux que recouvre le développement durable.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.2.3	2014	96 951,59 €	77 838,08 €	
	2015	93 457,93 €	133 464,04 €	
	2016	95 458,22 €	96 642,00 €	
	TOTAL	285 867,74 €	307 944,12 €	937 j

Objectif opérationnel 3.3.1 : Jouer l'atout de la voie ferrée Peschadoires / Estivareilles / Darsac

Actions réalisées pendant les trois années

En 2011, le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez, regroupant l'ensemble des communautés de communes riveraines et une commune, a été créé par fusion des deux syndicats déjà existants. A compter de 2014, ce syndicat a pris en charge la mission dédiée au maintien et au développement de la ligne.

En 2015, les travaux concernant l'ouverture de l'ITE à Peschadoires ont eu lieu et la convention de raccordement avec RFF a été signée. Ce raccordement permet aux trains de pénétrer ou de sortir du Livradois-Forez vers le réseau ferré national.

En novembre 2015, l'association Agrivap a annoncé son intention d'arrêter son activité touristique entre Courpière et Ambert et le service de transport de bobines de papier entre les papeteries de Giroux et les cartonneries de Courpière (environ 30 000 tonnes par an). Le syndicat a engagé la recherche d'un repreneur pour cette activité. La société Combrail a été sélectionnée. La reprise de cette activité était conditionnée par la réalisation d'audits et de travaux sur la voie et sur les matériels roulants afin d'obtenir une autorisation de circuler des services de l'Etat. Celle-ci a été obtenue au début septembre 2016, sachant qu'il n'y avait pas d'autorisation formelle auparavant.

En ce qui concerne les activités touristiques, le syndicat a poursuivi la réflexion initiée fin 2015 visant à redynamiser les circulations ferroviaires existantes et à étudier la faisabilité d'une liaison touristique ferroviaire entre le Puy-en-Velay et la Chaise-Dieu, qui sont deux pôles touristiques majeurs du département de la Haute-Loire. Les élus alti-ligériens sont très intéressés et moteurs dans cette démarche.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le Parc s'est fortement impliqué pour permettre la restauration de la voie ferrée et le développement de l'activité ferroviaire avec la mobilisation des financements de l'Etat, de la Région et du programme Leader pour la réalisation de travaux et l'emploi d'un chargé de mission (porté par le Parc puis par le syndicat ferroviaire).

Le fait d'avoir trouvé un repreneur pour l'activité de fret entre Giroux et Courpière est un signal fort pour l'intérêt de préserver cette ligne. Toutefois, il n'existe à ce jour aucun résultat probant sur le développement du fret ferroviaire pour d'autres produits ; cette situation est due en grande partie à l'absence d'une politique nationale volontariste sur le fret ferroviaire et aux difficultés pour l'Opérateur de Fret de Proximité (OFP) auvergnat de trouver des marchés pour développer une activité de regroupement de wagons isolés en Auvergne.

La perspective de développement d'une activité touristique entre La Chaise-Dieu et le Puy-en-Velay est également un signal très positif pour l'avenir de cette ligne.

Niveau de réalisation des engagements des partenaires

L'action du Parc et du syndicat ferroviaire a fait l'objet d'un soutien important et d'une forte implication financière de l'Etat, du Conseil régional et des Conseils généraux. Dans le cadre du fonctionnement du syndicat ferroviaire, les communes et les EPCI sont également fortement impliqués.

Pour les prochaines années, deux enjeux majeurs sont identifiés : obtenir un engagement de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes à soutenir le développement de cette voie ferrée et impliquer les offices de tourisme concernés par cette ligne dans le développement d'un véritable produit touristique et la professionnalisation de cette activité.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.3.1	2014	0,00 €	14 692,70 €	
	2015	0,00 €	11 380,54 €	
	2016	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00 €	26 073,24 €	0 j

Objectif opérationnel 3.3.2 : Favoriser des modes de déplacement alternatifs au « tout voiture individuelle »

Actions réalisées pendant les trois années

En 2016, le Parc a démarré une expérimentation sur la mise en place de Plans de Déplacement d'Établissements sur deux zones d'activité : celle de Felet à Thiers et celle de Racine à La Monnerie-le-Montel et Palladuc.

À l'issue d'entretiens réalisés avec les dirigeants des établissements, 22 entreprises représentant plus de 800 salariés au total ont souhaité dépasser la phase de diagnostic et être accompagnées dans une démarche de plans de déplacements pour mettre en place des actions.

Les réunions de lancement de l'expérimentation sur les deux zones d'activité ont eu lieu en septembre en présence de représentants des entreprises concernées.

Le programme s'est poursuivi à l'automne par une enquête auprès des salariés concernés pour bien identifier les besoins, les possibilités de changement et élaborer à compter de 2017 des plans d'actions à l'échelle des zones d'activités.

Cette expérimentation vient en complémentarité de l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la réorganisation de l'offre de transport sur le bassin de Thiers du SIVU TUT. Cette expérimentation a vocation à alimenter l'étude du SIVU TUT en termes de besoins et de propositions identifiés dans les entreprises.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'incitation à la réalisation de plans de déplacement d'entreprises est l'un des engagements du Parc figurant dans sa Charte.

Cette action expérimentale, avec un public et des interlocuteurs nouveaux, a nécessité un important travail de préparation, de relation et de mobilisation des entreprises. L'absence d'expériences similaires sur la mise en place d'un PDIE pour une zone d'activité de « petite taille » en zone peu dense est également une difficulté pour conduire ce type d'action.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Les partenaires du Parc (Thiers communauté, Communauté de communes de la Montagne thiernoise, CCI Auvergne, CARSAT Auvergne, Chambre des métiers et de l'Artisanat Auvergne), qui sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises, ont joué un rôle déterminant durant la phase d'entretiens avec les dirigeants. Ces partenaires ont été impliqués tout au long de l'expérimentation.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.3.2	2014	0,00 €	0,00 €	
	2015	0,00 €	1 250,00 €	
	2016	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00 €	1 250,00 €	56 j

Objectif opérationnel 3.4.1 : Rendre les collectivités locales exemplaires pour leurs consommations d'énergie

Actions réalisées pendant les trois années

Opération exemplaire et expérimentale sur les économies d'énergie dans les bâtiments publics : réalisation de diagnostics

En 2014, le Parc a coordonné un groupement de commandes de cinq audits énergétiques de bâtiments publics. Ces audits avaient pour but de déterminer précisément :

- la nature et la faisabilité des travaux d'économies d'énergie à réaliser, tout en préservant le caractère patrimonial des bâtiments,
- ainsi que les montants d'investissements à envisager pour obtenir une baisse des consommations d'énergie de 75 % par rapport à la consommation constatée du bâtiment.

Le programme a fait l'objet de cofinancements de l'ADEME, du programme LEADER et de la Région.

La mission du bureau d'études retenu comprenait également la réalisation d'un travail d'extrapolation des résultats des audits réalisés afin de quantifier le volume de travaux d'économies d'énergie sur l'ensemble des bâtiments publics potentiels sur le territoire du Parc dans les cinq prochaines années.

Les résultats des audits réalisés en 2014 ont également été valorisés dans le cadre d'une rencontre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez en 2015 à Sermentizon.

Optimisation de l'éclairage public

Sur le territoire du Parc, plusieurs collectivités ont déjà engagé une démarche d'optimisation de la gestion de l'éclairage public et/ou de sensibilisation à cette problématique (signature de la Charte de l'ANPCEN, participation au concours Villes et villages étoilés, extinction en milieu de nuit, ...).

Afin que ces collectivités soient de plus en plus nombreuses, le Parc organise chaque année une réunion de sensibilisation à l'automne sur le thème de l'éclairage public et ses enjeux, à destination des élus et techniciens du territoire du Parc.

En 2014, le Parc a également envoyé un questionnaire à toutes les communes et EPCI du Parc pour réaliser un état des lieux des pratiques en matière d'éclairage public dans les collectivités et recenser leurs besoins en termes d'informations sur l'éclairage public.

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

En 2015, la candidature du Parc Livradois-Forez a été retenue à l'appel à projets national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

La convention financière entre le syndicat mixte du Parc (territoire lauréat), les collectivités bénéficiaires et le Ministère a été signée en 2016 à Paris. Cette convention, d'un montant total de financement de 500 000 € est l'aboutissement d'un travail de plus d'un an pour valider un programme d'actions qui comprend des travaux de rénovation énergétique de 7 bâtiments publics et des études d'optimisation et de développement de l'activité de fret de la ligne ferroviaire portées par le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez.

Le syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont travaillé fin 2016 avec les collectivités à la construction d'un projet en vue d'obtenir une enveloppe supplémentaire pour des actions de mobilité durable et d'optimisation de l'éclairage public.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Dans sa charte, le Parc s'est engagé à accompagner les communes et les EPCI dans la réduction de leurs consommations d'énergie, parce que ces collectivités agissent sur un territoire exceptionnel, et qu'elles se doivent d'être exemplaires.

L'implication des collectivités et la mobilisation de compétences en interne (architecture) et en externe (Aduhme, ADEME...) ont permis un bon déroulement des audits énergétiques qui ont répondu aux attentes des collectivités concernées. Sur les cinq audits énergétiques de bâtiments publics réalisés, deux vont se concrétiser par des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments concernés. La question du financement des travaux reste cruciale.

Concernant la sensibilisation à l'optimisation de la gestion de l'éclairage public, le bilan est positif au regard du temps passé, du budget consacré et du nombre de personnes ayant participé aux réunions de sensibilisation. Ce sujet est devenu en quelques années une préoccupation des collectivités, notamment pour des questions budgétaires ; aussi, de plus en plus de communes du territoire du Parc pratiquent l'extinction en milieu de nuit (39 communes en 2016).

Le dispositif « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » a nécessité un temps important de préparation et d'échanges avec les collectivités concernées par la convention initiale. Le travail initié fin 2016 sur le projet d'avenant a également été très prenant et est arrivé dans un contexte de fusion des intercommunalités, non propice aux prises de décision d'investissement dans un temps très court.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

L'Aduhme sur la partie Puy-de-Dôme, le CAUE 43 sur la partie Haute-Loire et les collectivités qui se sont engagées dans une démarche d'optimisation de l'éclairage public sont des partenaires essentiels concernant la sensibilisation sur les enjeux de l'éclairage public.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.4.1	2014	39 900,00 €	7 980,00 €	
	2015	1 800,00 €	31 920,00 €	
	2016	7 950,00 €	0,00 €	
	TOTAL	49 650,00 €	39 900,00 €	123 j

Objectif opérationnel 3.4.2 : Doubler la performance thermique moyenne des logements en Livradois-Forez

Actions réalisées pendant les trois années

Aucune action spécifique sur cette thématique n'a été réalisée par le Parc sur la période 2014-2016 mais cela fait partie d'autres actions et/ou fait l'objet d'un travail réalisé en continu.

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez assure pleinement son rôle de relais de diffusion d'informations relatives aux économies d'énergie :

- *en diffusant avec ses partenaires des guides de référence comme les guides « Rénover et construire » par territoire et ceux sur le pisé et le bois local ;*
- *en orientant les particuliers vers les structures conseil pour les particuliers (ADIL 63, CAUE 63 et CAUE 43...)*
- *en organisant des animations (conférences, visites de réalisations...) notamment dans le cadre de l'opération « Ma maison, ma planète » pour le grand public, chaque année en octobre, organisée par l'Adil 63 et ses partenaires.*

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez assure pleinement son rôle de relais de diffusion d'informations relatives aux économies d'énergie.

Il incite les bailleurs sociaux et les collectivités compétentes à s'engager dans des programmes ambitieux de rénovation thermique de l'habitat (accompagnement technique de l'atelier d'urbanisme et financier avec le programme Leader).

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Les engagements des partenaires se traduisent concrètement par :

- La mise en œuvre d'une charte avec le principal bailleur social Ophis 63 et un travail avec les bailleurs sociaux (AMI national) sur l'adaptation de leur offre avec une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans les projets de construction/réhabilitation.
- Des PLH qui déclinent des objectifs de performances thermiques ambitieux via des Opah ou des aides dédiées.
- Un travail avec l'Aduhme sur l'identification des besoins en terme de rénovation thermique des logements dans le cadre de la mise en place de stratégie de revitalisation de centres-bourgs.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.4.2	2014	€	€	
	2015	€	€	
	2016	€	€	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	178 j

Objectif opérationnel 3.5.1 : Aider les collectivités à diffuser et mettre en œuvre des pratiques plus durables

Actions réalisées pendant les trois années

Plusieurs actions ont été conduites ou initiées par le Parc.

- Trois conférences « zéro phyto », organisées à la Maison du Parc en collaboration avec la FREDON Auvergne, ont rassemblé un public nombreux d'élus et d'agents techniques des collectivités. Elles se sont inscrites dans le cadre de la réglementation imposées aux collectivités de ne plus utiliser d'herbicides.
- Deux « campagnes » de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité ont été proposées aux collectivités. Trente d'entre elles ont conduit des actions soutenues techniquement et financièrement par le Parc (cf. 4.1.3).
- L'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez est le dispositif permettant d'« outiller les collectivités territoriales pour qu'elles soient les moteurs du changement » : des dizaines de projets ont été accompagnés sur des sujets variés : rénovation énergétiques de bâtiments publics, utilisation de matériaux écologiques et bio-sourcés, emploi de matériaux - bois notamment - en circuit court voire en autoconsommation, intégrations paysagères, végétalisation avec des espèces locales ...
- L'accompagnement technique au développement des énergies renouvelables et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre a porté sur :
 - l'éolien (gestion de la SAEML),
 - le photovoltaïque (édition d'un cahier technique, recherche de deux collectivités volontaires pour devenir autonomes en énergie, recherche de partenariat privé-public pour la création de centrales villageoises),
 - le bois énergie (réunions-conférences de sensibilisation, organisation d'un petit-déjeuner thématique consacré aux chaufferies bois, accompagnement individuels de plusieurs collectivités en partenariat avec l'ADUHME),
 - participation et contribution aux assises de la mobilité du SIVU des Transports Thienois (cf. 3.4.1).
- Organisation des rencontres de l'Atelier d'urbanisme (cf. 3.2.3).
- Réunions publiques consacrées à l'optimisation de la gestion de l'éclairage public (cf. 3.4.1).
- Mise en place du « Mode opératoire relatif à l'utilisation des voiries pour l'exploitation des bois » (cf. 2.2.2).
- Prise en compte de la gestion quantitative et qualitative de l'eau via le SAGE et les contrats territoriaux (cf. 2.1.1 à 2.13).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les engagements du Parc portent sur 4 champs :

- mobiliser et diffuser l'information (8 des 10 thèmes identifiés dans la Charte ont été abordés),
- organiser des voyages d'étude,
- communiquer sur les expériences les plus concluantes : le blog est devenu l'outil privilégié pour une communication ciblée vers les collectivités - 90 % des actions du Parc y sont relatées (cf. 4.1.1). L'information donnée dépasse donc largement « les expériences les plus concluantes ».
- être le porte-parole des collectivités locales si la qualité de l'environnement du Livradois-Forez se trouve menacée (mobilisation du Parc sur le projet de déboisement à proximité du radar météorologique de Sembadel).

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

- L'engagement des communes et des EPCI de choisir chaque année un projet pour être exemplaire a été partiellement tenu au regard de la diversité des projets conduits.
- L'engagement du Conseil régional à appuyer les collectivités a été partiellement tenu dans un contexte de fusion des régions.
- L'engagement de l'Etat à conseiller les collectivités s'est notamment traduit par son implication dans l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez (DDT).

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.5.1	2014	€	€	
	2015	€	€	
	2016	€	€	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	0 j

Objectif opérationnel 3.5.2 : Accompagner les collectivités vers l'exemplarité

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc est reconnu « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » au plan national (cf. 3.4.1).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les engagements du Parc portent sur 2 champs d'action :

- Proposer aux collectivités de s'engager dans des démarches de progrès (systèmes de management environnemental) : le dispositif TEPCV contribue à rendre actives les collectivités du Parc sur ce champ.
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de projets de territoire durables (plan climat énergie territoriaux, agendas 21 locaux) -> aucune action engagée entre 2014 et 2016.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

- Pas d'engagements affichés dans la Charte

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
3.5.2	2014	1 138,14 €	0,00 €	
	2015	0,00 €	0,00 €	
	2016	44 190,00 €	10 000,00 €	
	TOTAL	45 328,14 €	10 000,00 €	142 j

AXE 4

« Citoyen d'ici et du monde » : l'Homme au cœur du projet

Objectif opérationnel 4.1.1 : Sensibiliser la population en « osant l'inattendu »

Actions réalisées pendant les trois années

Le Journal du Parc

- Entre 2014 et 2016, quatre numéros ont été réalisés (deux en 2014, un en 2015 et 2016) et diffusés sur l'ensemble du territoire, à raison de 50 000 exemplaires par numéro.
- Le Journal est également accessible sur internet.
- Une nouvelle formule plus économique a été étudiée en 2016 : elle fait place à plus de sujets avec des articles plus courts et une illustration de qualité, de manière à mieux relater les actions du Parc. Cette nouvelle formule du Journal sera diffusée dès 2017 par dépôt dans les lieux fréquentés par le public (commerces, services publics...), à raison de 20 000 exemplaires.

De « la Lettre du Parc » au blog « l'Echo du Parc Livradois-Forez »

- Destinée aux élus du Livradois-Forez ainsi qu'aux partenaires, « la Lettre du Parc » avait pour vocation d'informer régulièrement sur les actions du syndicat mixte du Parc. Après le constat d'une publication trop sporadique, de l'insuffisance de l'espace d'information et par conséquent du décalage par rapport aux besoins de communication sur les actions, une réflexion a été menée pour définir un support d'information plus adapté.
- En 2015, cela s'est traduit par la création d'un nouveau support numérique, « l'Echo du Parc Livradois-Forez » : rédigé en interne, ce nouveau support permet maintenant aux internautes d'accéder très facilement à une information riche et renouvelée régulièrement.
- Le blog « l'Echo du Parc Livradois-Forez » permet une publication mensuelle et renforce significativement le lien entre tous ceux qui sont concernés dans leurs engagements citoyens, dans leurs mandats électifs ou dans leur vie professionnelle par les politiques conduites par le syndicat mixte du Parc.

Le site internet du Parc

- Le travail accompli en 2016 a permis de préciser la vocation du site du Parc qui doit offrir de concert une présentation des richesses patrimoniales, de la gouvernance et des actions du syndicat mixte du Parc, des dynamiques économiques, sociales et culturelles du Livradois-Forez.
- L'arborescence devant être la plus resserrée possible, le site est orienté vers une présentation de type encyclopédique dont les articles sont destinés à une information synthétique sur le fond - l'actualité et le détail des actions sont renvoyés sur le Blog « L'Echo du parc Livradois-Forez » et/ou vers le téléchargement de documentation) - un fil agenda intègre les rendez-vous importants du syndicat mixte et les évènements fruits d'un partenariat.

Création de la page Facebook du Parc

- En 2015, la création de la page Facebook du Parc s'est donnée pour objectifs de créer une image de marque d'un territoire actif, moderne, présent sur le réseau, de valoriser les actions et évènements, de valoriser les initiatives des acteurs du territoire, d'impliquer dans les actions du Parc, de créer une proximité et un service aux acteurs du territoire reconnus par le partage de leurs informations.
- Ce nouveau support s'est traduit par la mise en place d'une veille éditoriale des « posts Facebook » et une politique de partage sur la page du Parc concernant l'ensemble des problématiques, des dynamismes et partenariats sur le Livradois-Forez.
- La page est alimentée par la production de « posts » par partage ou à partir des informations du blog, du site, de la Lettre électronique ou encore des communiqués de presse.

La Lettre électronique du Parc

- Lancée en 2005, elle avait pour vocation de mettre en avant une information spéciale, une communication « coup de poing ».
- Ce support a donc pour objectifs de valoriser les actions et les évènements, d'impliquer dans les actions du Parc et de créer une proximité.
- Avec l'apparition du blog en 2015, un sommaire des articles publiés dans « l'Echo du Parc Livradois-Forez » est envoyé chaque mois aux 4 500 abonnés de la Lettre électronique afin de valoriser les divers articles proposés ; chaque Lettre électronique provoquant ainsi un surcroît de fréquentation du blog.
- Les abonnés sont constitués des élus du territoire et des partenaires du Parc, la presse régionale et nationale (fichier presse), les habitants et usagers abonnés, des citoyens de toute origine.

- La Lettre électronique est rédigée sur le mode des communiqués de presse ; le principe « coup de poing » est également conservé pour des informations sélectionnées.

Les 30 ans du Parc en marchant

Pour fêter son 30^{ème} anniversaire, le Parc a organisé le 3 septembre 2016 avec le Comité régional de randonnée pédestre Auvergne-Rhône-Alpes, une journée de randonnées au cœur des monts du Forez. Cette manifestation agrémentée par des animations de découverte des paysages, des patrimoines et des savoir-faire, a attiré plus de 800 personnes (habitants et visiteurs) au Col du Béal dont près de 500 marcheurs.

La photothèque numérique

Pour faire face au besoin en images du Parc et de ses partenaires et afin de rendre disponible les photographies numériques réalisées par des photographes professionnels, amateurs ou par les agents du Parc dans le cadre de leurs missions, une photothèque numérique a été mise en place. L'indexation est réalisée en interne et permet une bonne accessibilité des images avec leurs conditions d'utilisation associées. Elle comporte :

- 20 627 photos
- 435 albums dont 230 physiques et 205 virtuels (soit 29 404 associations)
- 461 tags (soit 14 564 associations)
- 8 775 images indexées

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

La Charte ne définit pas en tant que tels des objectifs opérationnels de communication. Cependant il ressort que l'ensemble des actions en la matière ne peuvent se réaliser qu'en s'appuyant sur la mise en place d'une stratégie de communication forte.

Cette stratégie, si elle n'est pas décrite par la Charte a fait cependant l'objet d'un travail en partenariat avec l'IUP de Clermont-Ferrand (stage de MASTER avec 6 étudiantes) qui a défini un plan de communication adossé à la nouvelle Charte, avec les objectifs suivants :

- affirmation d'une mission communication-relations presse au Parc (1,5 ETP),
- renouvellement et déclinaison de la charte graphique (depuis 2012),
- recentrage de la politique éditoriale : évolution du Journal fin 2016, suppression de la Lettre du Parc,
- développement du multimédia : création du blog « l'Echo du Livradois-Forez, refonte du site internet pour une adaptation « responsive » et une amélioration de l'accessibilité, création de la page Facebook, Lettre électronique.
- amélioration des relations avec les communes : enrichissement des bulletins municipaux
- renforcement des relations presse : communiqués, dossiers de presse
- événementiel et objets de communication : anniversaire des 30 ans, sacs en papier et gobelets réutilisables à l'effigie du Parc ...

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Si elles développent leur propre supports d'information, les collectivités sont encore peu mobilisées sur les outils et les contenus proposés par le Parc.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.1.1	2014	113 377,23 €	18 541,35 €	
	2015	67 845,58 €	83 927,89 €	
	2016	70 134,02 €	4 028,92 €	
	TOTAL	251 356,83 €	106 498,16 €	979 j

Objectif opérationnel 4.1.2 : Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable

Actions réalisées pendant les trois années

Le projet fédérateur d'éducation à l'environnement au développement durable

- au titre de sa mission en matière d'éducation à l'environnement au développement durable (EEDD), et dans le cadre d'un projet fédérateur, le Parc propose aux établissements scolaires du Livradois-Forez de travailler sur des thématiques fortement liées aux enjeux du territoire ; à cette occasion, un programme de formation est proposé aux animateurs pressentis pour intervenir en cours d'année scolaire.
- après 3 années consacrées au pisé (de 2011 à 2014), le Parc a proposé aux établissements un projet intitulé « Les jeunes observateurs de la biodiversité » (2014/2015 à 2016/2017) ;
- ainsi durant ces 3 années scolaires, se sont plus de 76 établissements (de la maternelle au lycée) qui ont bénéficiés de ce dispositif et environ 3 700 élèves.

Autres actions éducatives - par ailleurs, le Parc :

- a poursuivi son action d'animation du territoire en confiant à des prestataires professionnels des animations pour les établissements scolaires dans le cadre de projets éducatifs s'appuyant sur les spécificités du territoire ;
- a soutenu techniquement les actions conduites par d'autres partenaires éducatifs du territoire, en s'impliquant notamment dans l'animation lors de journées de restitution (pour les projets éducatifs territoriaux Dore moyenne et amont, ou du Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre des animations des ENS) ;
- a proposé aux enseignants (avec le soutien de l'Education Nationale) des formations sur différents thèmes ;
- s'est impliqué dans la démarche de labellisation « E3D » (Etablissement en Démarche de Développements Durable), initié par le Rectorat ; il est membre du comité de pilotage académique, participe au comité de labellisation, incite et accompagne les collèges du Livradois-Forez souhaitant s'engager dans cette démarche.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Plusieurs actions pourront être amplifiées par le Parc afin de répondre au mieux aux objectifs de sa Charte :

- la coordination entre les nombreux projets pédagogiques proposés par différents partenaires du Parc pour veiller à une meilleure complémentarité des projets et à la qualité des intervenants dans les classes ;
- les partenariats avec tous les acteurs de l'EEDD sur le territoire :
 - le réseau d'animateurs et de centres d'hébergement « Sur les pas de Gaspard », notamment pour la mise en place de leurs actions, mais également pour leur bonne connaissance du territoire au service des projets Parc ;
 - les EPCI suite aux fusions des communautés de communes, notamment pour favoriser dans ou à proximité des établissements, l'aménagement de lieux dédiés à l'étude de l'environnement et à la biodiversité, tels que les coins nature ;
 - les autres acteurs de l'éducation sur le territoire notamment « Passeur de mots » et « Cinéparc » afin de proposer aux établissements des passerelles entre nos projets ;
- l'accompagnement des centres de loisirs et des structures d'accueil des jeunes dans des actions de développement durable ;

De plus le Parc devra veiller à ce que les projets proposés aux établissements scolaires soient en lien avec les parcours mis en place par l'Education nationale à l'occasion de la réforme de 2016, notamment avec le « parcours citoyen ».

D'autres démarches pourraient être entreprises, avec notamment :

- la mise en place d'actions visant à favoriser et soutenir les échanges sur le développement durable entre les établissements du Livradois-Forez et ceux d'autres villes, régions ou pays;
- une proposition d'actions EEDD à destination de public qui n'ont pas accès directement à ce type de projets tels que les maison de quartier, MFR, maison d'accueil ou les IME, ESAT, foyers d'adultes.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Dans le cadre de conventions triennales de partenariat entre le Parc et le Rectorat de l'Académie de Clermont et à travers la mise à disposition d'un enseignant du second degré au Parc à raison d'une journée par semaine, l'Etat accompagne l'action du Parc en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable. Une commission académique animée par le Parc permet de dresser un bilan des actions conduites et de partager les projets pour l'année suivante.

Le partenariat avec l'Education nationale s'est également traduit par des réunions de coordination régulières afin d'ajuster, évaluer et programmer les actions en cours.

D'autres collaborations ont été engagées ou poursuivies avec des organismes menant des actions en matière d'EEDD, comme le CPIE du Velay pour les animations des écoles des communes de la Haute-Loire, le REEA (réseau d'éducation à l'environnement Auvergne) pour l'organisation de journées régionales d'échange ou le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour des animations sur des Espaces Naturels Sensibles.

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, ainsi que celui de Haute-Loire ont également soutenu financièrement chaque année la mise en œuvre du projet fédérateur porté par le Parc. Néanmoins, les financements étant incertains chaque année concernant l'accompagnement des projets d'éducation à l'environnement, il est difficile de se projeter à plus d'un an.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.1.2	2014	29 963,63 €	28 411,97 €	
	2015	26 869,19 €	5 695,96 €	
	2016	22 471,60 €	26 322,95 €	
	TOTAL	79 304,42 €	60 430,88 €	693 j

Objectif opérationnel 4.1.3 : Impliquer les habitants dans les actions du Parc

Actions réalisées pendant les trois années

Chantiers participatifs et soutien à des actions exemplaires en faveur de la nature ordinaire

Depuis 2014, le Parc propose un dispositif d'accompagnement technique et financier pour les communes visant à accompagner des chantiers participatifs exemplaires en faveur de la nature ordinaire ; les actions soutenues doivent présenter un caractère innovant, exemplaire et transférable, et être fondées sur l'implication, la participation et l'information des habitants.

Ainsi, entre 2014 et 2016, 33 actions en faveur de la biodiversité ont été mise en place sur 30 communes.

La diversité des actions (plantation de vergers, création de mare...) et l'implication de la population pour chacune des actions soulignent un réel intérêt de la part des communes et participent à la sensibilisation en faveur de notre biodiversité.

Mise en place d'un observatoire participatif de la biodiversité

L'observatoire participatif de la biodiversité en Livradois-Forez mis en place par le Parc en 2015, s'est donné les objectifs suivants :

- mettre à la disposition des habitants, via le site internet du Parc, une base de données sur la faune et la flore du Parc avec un petit descriptif de reconnaissance par espèce ;
- constituer un réseau « d'ambassadeurs de la nature du Parc » ;
- proposer aux habitants de contribuer à la connaissance des espèces en participant à des inventaires sur la faune et la flore commune, leur permettre de visualiser les données et leur proposer des formations sur des thématiques en lien avec la biodiversité ;
- partager les données dans le cadre de programmes nationaux du Muséum national d'histoire naturelle, du Parc et de ses partenaires ;
- disposer à tout moment de données actualisées et géo-référencées sur les espèces et les milieux présents sur le territoire du Parc ;
- inclure un certain nombre d'indicateurs de biodiversité du Livradois-Forez constituant si possible une déclinaison de l'Observatoire Régional de la Biodiversité en Auvergne qui a fait l'objet d'une première réflexion en 2013.

Même si la participation reste modeste compte-tenu du nombre d'habitants sur le territoire du Parc, l'observatoire suscite un réel intérêt pour le public car depuis sa création, plus de 280 personnes ont participé une fois au moins à l'un des deux inventaires proposés en 2016 sur les oiseaux à la mangeoire et les hérissons.

La constitution d'un réseau « d'ambassadeurs nature du Parc » permet la reconnaissance des personnes engagées en faveur de la biodiversité. Dans ce cadre, deux journées de formation à la maison du Parc ont été proposées en 2016 sur la reconnaissance des oiseaux communs qui ont réuni 20 personnes à chaque session.

Opération de collecte des déchets phytosanitaires sur le territoire du Parc – 19 au 27 novembre 2016 en lien avec la rencontre annuelle organisée par le Parc à l'intention des élus pour présenter la démarche zéro phyto.

La loi de transition énergétique prévoit une interdiction de la vente en libre-service des produits phytosanitaires au 1er janvier 2017, puis l'interdiction d'utilisation de ces derniers par les particuliers au 1er janvier 2019.

Afin d'anticiper cette évolution réglementaire, et dans un souci de préservation de la qualité environnementale du territoire, le Parc a initié une démarche de partenariat avec la FREDON Auvergne et les collectivités territoriales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers, pour la collecte des déchets de produits phytosanitaires des particuliers.

La première édition a été organisée du 19 au 27 novembre 2016 en lien avec la rencontre annuelle organisée par le Parc à l'intention des élus pour présenter la démarche zéro phyto. L'objectif de l'opération était d'orienter les particuliers vers le geste de tri des déchets phytosanitaires, et de leur proposer des conseils sur les pratiques alternatives pour le jardinage. Plus de 300 particuliers se sont mobilisés et 250 kg de produits ont été récoltés. Au

regard de la communication réalisée, cette action a surtout permis de sensibiliser les habitants aux dangers des pesticides.

Formation à l'entretien des haies

Une formation à l'entretien des haies à destination des agents communaux et des élus a été proposée en 2016 en partenariat avec la communauté de communes Biillom Saint-Dier Vallée du Jauron, la Mission haie Auvergne, le Département et le CAUE du Puy-de-de-Dôme. Plus de 30 personnes ont participé à cette première édition.

Sensibilisation lors d'événements locaux

Entre 2014 et 2016, le Parc s'est associé à 3 manifestations locales mettant en avant des préoccupations de préservation de l'environnement et développement durable. Avec un espace dédié, ces manifestations sont pour le Parc l'occasion de diffuser de l'information et de sensibiliser les différents publics.

Organisation de conférences grands publics sur différents thèmes de la nature (les mammifères, la pie grièche grise, le sonneur à ventre jaune...)

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Malgré quelques réalisations très encourageantes (l'observatoire de la biodiversité, les chantiers participatifs en faveur de la nature ordinaire), le niveau de réalisation des objectifs n'est pas encore à la hauteur des engagements du Parc prévus dans sa Charte et notamment les actions visant à :

- généraliser les démarches de concertation avec la population,
- organiser des formations pour que les habitants connaissent mieux le rôle du Parc et ses missions,
- organiser des opérations de communication visant à valoriser les « trésors humains » du Livradois-Forez,
- conforter le rôle de la maison du Parc en tant que véritable « lieu de rencontre » ouvert aux habitants.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

La participation des habitants aux actions sous maîtrise d'ouvrage des communes commence à porter ses fruits à travers les chantiers en faveur de la biodiversité. Ces actions ne mobilisent cependant pas encore suffisamment les EPCI et les autres collectivités.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.1.3	2014	581,42 €	0,00 €	
	2015	13 712,58 €	3 821,22 €	
	2016	4 981,72 €	13 593,41 €	
	TOTAL	19 275,72 €	17 414,63 €	324 j

Objectif opérationnel 4.2.1 : Maintenir et améliorer l'offre de service pour une solidarité entre les habitants

Actions réalisées pendant les trois années

Le Pays Vallée de la Dore (objet spécifique du syndicat mixte du Parc depuis avril 2015) a animé une action dans le cadre du contrat local de santé, signé en 2012 par l'ARS, les centres hospitaliers de Thiers et Ambert, les villes de Thiers et Ambert et la CPAM, qui porte sur l'orientation de l'offre de soins de 1er recours.

Cette animation, concertée avec les communautés de communes et les professionnels de santé a facilité la labélisation de deux projets de santé (Vallée de la Dore en 2014 et Vallée de la Durolle en 2015) ainsi que l'accompagnement à la création de deux Maisons de Santé Pluridisciplinaire à Cunlhat et à Thiers.

Depuis 2016, des actions de qualification des offres d'installation, de succession et de remplacement des professionnels de santé sont réalisées, en lien avec la politique d'accueil de nouveaux arrivants porté par ailleurs par le Parc dans le cadre du réseau Cap'Actif et la plate-forme d'appui aux professionnels de santé de l'ARS. Ces offres sont proposées lors de forum à l'installation et mise en ligne sur les sites dédiés. La réalisation collective permet d'harmoniser les recherches, sans créer de concurrence entre les territoires.

La thématique des services a été abordée dans le cadre de l'élaboration des contrats de ruralité pour les communautés de communes d'Ambert Livradois-Forez et Thiers Dore et Montagne fin 2016 en tenant compte des orientations du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Puy-de-Dôme (SDDSAP).

La formation SCoT du syndicat mixte du Parc a lancé en septembre 2015, les études relatives à l'élaboration du SCoT Livradois-Forez et des ateliers de concertation ont eu lieu tout au long de l'année 2016 autour du diagnostic, permettant de fixer les premiers enjeux du projet d'aménagement et de développement durable. La définition de l'armature urbaine a permis de débattre du maintien et du développement de l'offre de services présente sur le territoire, notamment dans les centralités.

Par ailleurs, en 2015 et 2016, le Parc a conduit, en collaboration avec les artisans et commerçants, les chambres consulaires, les communes et les EPCI, une réflexion sur une politique de modernisation du commerce et de l'artisanat. Cette stratégie sera reprise et déclinée dans le cadre du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial du SCoT Livradois-Forez qui devrait être approuvé au cours de l'année 2018.

Enfin, les études stratégiques de revitalisation de centres-bourgs réalisées dans le cadre de la mission « centre bourgs » du Parc et du programme « Habiter autrement les centres-bourgs » permettent de fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet communal pour renforcer leur rôle de centralité, notamment sur la question du maintien et de l'amélioration de l'offre de services.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le syndicat mixte du Parc notamment par le biais de ces formations SCoT et Pays Vallée de la Dore a été impliqué dans les réflexions et l'élaboration des documents stratégiques sur l'offre de services à la population à une échelle supra communautaire. L'élaboration d'études stratégiques de revitalisation des centres bourgs permettent de repenser les besoins en termes de services et les facteurs d'attractivité commerciales dans les bourgs.

Concernant le Pays de la Vallée de la Dore, un programme a été réalisé sur la thématique de la santé, via le contrat de local de santé, le 1er signé en Auvergne en 2012. Il a également accompagné de 2014 à 2016 l'élaboration et le suivi des Contrats Auvergne + 3ème génération, qui ont permis le soutien financier aux projets d'équipements et de services à la population.

La prise en compte des populations les plus fragiles et les plus isolées et la mixité sociale ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du Parc dans le cadre du soutien financier apporté au travers du programme Leader aux projets des EPCI.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Forte implication des EPCI sur la période avec la réalisation d'études et d'investissements lourds dans ce domaine : maisons de services, maisons de santé, maisons de l'enfance, CLSH, RAM, crèches, ...

Soutien financier des Conseils départementaux et régional au travers de leurs contrats avec les EPCI.

Réalisation du SDDSAP copiloté par l'Etat et le Département du Puy-de-de-Dôme, mais très peu de collaboration avec le syndicat du Parc.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.2.1	2014	€	€	
	2015	€	€	
	2016	€	€	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	62 j

Objectif opérationnel 4.2.2 : Développer les solidarités intergénérationnelles

Actions réalisées pendant les trois années

Le syndicat du Parc est intervenu essentiellement dans le cadre de son objet spécifique « Pays de la Vallée de la Dore » (depuis avril 2015), en lien étroit avec les EPCI concernés, et a parfois été associé par les autres Pays concernés par le territoire du Parc.

Une orientation spécifique a été portée au Contrat local de santé et s'est traduite par la création d'une MAIA Livradois Forez, pilotée par le CLIC Livradois-Forez dès 2014. La MAIA est une méthode permettant de faciliter et de sécuriser le parcours de la personne âgée en perte d'autonomie, dans toutes ses dimensions (sanitaire, sociale, culturelle, juridique, ...).

Le programme Leader 2014-2020 porté par le Parc a également intégré cette dimension, en proposant de soutenir des services innovants, y compris face au vieillissement de la population, et ses incidences sur les modes de vie.

Enfin, les projets de requalification des centres-bourgs ont été pensés en intégrant ces sujets au sein de l'espace public, mais aussi en proposant la création de logements adaptés (à l'image de Courpière).

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Aucun schéma de service n'a été réalisé à l'échelle intercommunautaire, pour autant le Contrat Local de Santé Thiers-Ambert signé en 2012 a porté une orientation sur la prise en charge du vieillissement.

Les CLIC ont participé à des actions transversales en proposant par exemple, sur le territoire de l'arrondissement d'Ambert des projets chorale entre établissements d'accueil et le public, en partenariat avec le centre culturel Le Bief.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Cette période s'est traduite par la fin de la mise en œuvre du schéma gérontologique prévu pour la période 2009-2013 et reconduit pour la période 2016-2021.

Le SDDSAP, co-piloté par l'Etat et le Département du Puy-de-Dôme, a été réalisé en 2016, mais très peu de collaboration avec le syndicat du Parc.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.2.2	2014	€	€	
	2015	€	€	
	2016	€	€	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	0 j

Objectif opérationnel 4.2.3 : Développer la coopération interrégionale et internationale

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc a poursuivi son implication dans les démarches de coopération et les projets multi-partenariaux :

- au niveau interrégional, au sein des réseaux des PNR dans le cadre de la Fédération nationale et de l'IPAMAC, avec entre autres une participation à des programmes portant sur la Trame verte et Bleue dans l'aménagement local, la préservation de la qualité et de la fonctionnalité des milieux ouverts herbacés, la Charte européenne du tourisme durable...
- et dans les échanges au sein des réseaux régionaux (ARDTA, réseau rural) et territoriaux liés au programme LEADER.
- Depuis fin 2015, il a également pris une part active à la création et à l'action de l'Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'APARA, qui regroupe les 9 PNR existants et les 2 projets de PNR à l'échelle de la nouvelle région AURA.

Le programme LEADER 2014-2020 n'étant pas du tout opérationnel pour le volet coopération internationale, aucune nouvelle opération de coopération internationale n'a été initiée sur la période 2014-2016.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'implication de l'équipe technique et des élus dans les réseaux régionaux, interrégionaux, nationaux et internationaux demeure une priorité forte du Parc ; l'échange d'expériences, la réalisation d'actions commune contribuant à enrichir les stratégies et les actions conduites en Livradois-Forez.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Enjeu important à ce que la nouvelle région AURA confirme son soutien aux politiques internationales des territoires notamment en cofinancement des crédits LEADER.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.2.3	2014	0,00 €	0,00 €	
	2015	18 100,00 €	0,00 €	
	2016	5 360,00 €	18 100,00 €	
	TOTAL	23 460,00 €	18 100,00 €	0 j

Objectif opérationnel 4.3.1 : Renforcer et enrichir la mise en réseau des acteurs culturels locaux

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc a poursuivi le soutien aux réseaux culturels qu'il a initié dès sa création, à savoir l'ABLF, Ciné Parc et le SIAMU.

La politique culturelle et son organisation ont été également abordées dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre du programme LEADER 2014-2020 et par anticipation aux évolutions territoriales induites par les lois NOTRe et MAPTAM. Même s'il s'agit d'une compétence partagée, ce sont avant tout les communes et EPCI qui portent les actions culturelles.

A noter la création en 2015 d'un nouveau réseau culturel autour du jeune public, « Les jeunes pousses », résultant d'un partenariat entre les villes de Thiers, Courpière et les communautés de communes concernées. Ce réseau porte une programmation culturelle commune au territoire et s'est fixé comme ambition de participer à un parcours culturel du jeune spectateur.

Enfin, la dimension culturelle est fortement présente dans le cadre des missions de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, autour des projets de requalification des centres-bourgs, qui invitent à réinterroger le vivre ensemble et la participation des habitants dans les projets.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'action du Parc a permis de contribuer à renforcer la mise en réseau des acteurs culturels. L'intégration du Pays Vallée de la Dore au syndicat mixte en 2015 aura permis de répondre en partie aux engagements favorisant la prise en compte de la culture au sein des politiques publiques locales, dans ses dimensions de cohésion sociale et comme facteur d'attractivité.

L'année 2016 aura aussi été marquée par l'émergence de projets innovants, comme l'accompagnement du centre culturel Le Bief et la compagnie la Trouée autour d'un projet artistique destiné aux personnes âgées en perte d'autonomie (marionnette à domicile).

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

L'Etat, la Région Auvergne et le Département du Puy-de-Dôme ont participé à la structuration du tissu culturel dans le cadre des soutiens qu'ils apportent aux réseaux ou des aides à la création et à la diffusion auprès des acteurs culturels.

La réalisation des actions culturelles s'est traduite par l'action du Pays Vallée de la Dore. Depuis 2016, le Pays n'est plus l'interlocuteur des projets culturels soutenus pas la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; il continue néanmoins d'accompagner les porteurs de projets, et travaille en partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-de-Dôme et les EPCI.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.3.1	2014	27 831,80 €	0,00 €	
	2015	34 622,21 €	1 000,00 €	
	2016	28 000,00 €	0,00 €	
	TOTAL	90 454,01 €	1 000,00 €	16 j

Objectif opérationnel 4.3.2 : Soutenir la mise en œuvre de politiques culturelles locales

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc a participé à plusieurs reprises à la mise en œuvre des politiques culturelles, au sein notamment des Conseils culturels de Territoires (CCT) mis en place à l'échelle des Pays sous l'impulsion de la Région Auvergne, dans le cadre des Contrats « Auvergne + ».

L'année 2016 aura été marquée par un accompagnement spécifique des réseaux, au regard des évolutions territoriales. Une feuille de route a été écrite, dans la perspective d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, et la valorisation de l'action des réseaux culturels dans leurs pratiques artistiques.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

L'action du Parc a permis de contribuer à la mise en œuvre de politiques culturelles locales en partie, autour de l'action du Pays Vallée de la Dore, et selon les nouvelles modalités prévues dans la loi NOTRe et l'évolution des périmètres et des compétences des EPCI, effective au 1^{er} janvier 2017.

Les actions culturelles des réseaux sont également présentées dans le cadre du partenariat entre le Parc et le Rectorat de l'Académie de Clermont, à l'occasion de la commission académique, témoignant ainsi d'un parcours culturel qui reste à renforcer.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Les Régions et les Conseils généraux participent à la mise en œuvre de politiques culturelles locales dans le cadre des soutiens qu'ils apportent aux collectivités ou aux acteurs culturels autour des aides à la création et à la diffusion.

Les communes et communautés de communes de par leur implication au sein du conseil culturel de territoire et dans le cadre du contrat Auvergne + (2015-2016) se sont investies dans des projets supra-communautaire, en matière d'équipement, à l'image de la médiathèque de Lezoux par exemple ou encore de la saison culturelle dédiée au jeune public « Les Jeunes pousses ».

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.3.2	2014	€	€	
	2015	€	€	
	2016	€	€	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	10 j

Objectif opérationnel 4.3.3 : Initier des projets culturels innovants

Actions réalisées pendant les trois années

Le Parc est membre de l'association IPAMAC et plus récemment de l'association APARA (association des parcs de la région Auvergne-Rhône-Alpes) dans le but de développer des actions collectives inter-parcs.

Par ailleurs, la formation « Pays Vallée de la Dore » du syndicat mixte dispose d'un groupe de travail « culture ». L'année 2016 aura été marquée par l'identification de projets culturels innovants, à l'image du projet « Marionnettes à domicile » qui propose un spectacle au domicile des personnes âgées en perte d'autonomie.

Enfin, dans le cadre des missions « centre-bourg » et urbanisme, la pluridisciplinarité des équipes participant aux études en faveur de la redynamisation des centre-bourg permet d'associer des projets culturels, autour de la requalification des espaces publics, avec un objectif de favoriser le vivre ensemble et le lien social.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Les engagements du Parc ont été en parti atteint au travers de l'action du Pays Vallée de la Dore, sur l'accompagnement de projets culturels innovants (résidence, implication des acteurs culturels dans l'espace public, accompagnement du centre culturel le Bief pour l'investissement de matériel scénique permettant d'adapter des lieux de diffusion non dédiés).

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Les Conseil régional et départementaux participent aux projets culturels innovants dans le cadre d'appel à projet et des aides à la création et à la diffusion.

Objectif opérationnel	Année	Dépenses mandatées	Total recettes encaissées	Temps passé en nb de Jours
4.3.3	2014	€	€	
	2015	€	€	
	2016	€	€	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	0 j

Objectif opérationnel : mutualisation et cohérence des politiques territoriales

Actions réalisées pendant les trois années

Lors de la dernière révision de la Charte du Parc Livradois-Forez, les statuts du syndicat mixte ont été modifiés pour permettre un fonctionnement dit « à la carte » et pouvoir bénéficier le cas échéant de transfert de compétences ou délégation de missions par les communes et/ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

En plus de l'objet « mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Dore » intégré à la fin de l'année 2013 sur un périmètre de 104 communes (dont 13 hors périmètre classé Parc), le syndicat mixte du Parc s'est doté de l'objet spécifique « Pays Vallée de la Dore » et de la compétence à la carte « SCoT ».

Ces objets et compétences reposent sur des formations (du comité syndical) et des budgets autonomes :

- objet « Pays Vallée de la Dore » intégré le 1^{er} avril 2015 par arrêté préfectoral :
 - les 11 EPCI concernés ont adhéré à cet objet et la formation « Pays Vallée de la Dore » comprend 22 délégués (2 par EPCI) - le Président de cette formation est vice-Président de droit du syndicat mixte ;
 - les objectifs fondamentaux du Pays ont été repris, à savoir les programmes concernant la santé, la culture, l'habitat, la mobilité et le numérique.
 - la chargée de mission de ce Pays a intégré l'équipe du syndicat mixte du Parc.
- compétence « SCoT », intégrée le 1^{er} avril 2015 par arrêté préfectoral, et périmètre d'étude du projet de SCoT Livradois-Forez validé par arrêté préfectoral du 10 avril 2015 :
 - les 12 EPCI concernés ont délibéré favorablement pour transférer au syndicat mixte du Parc la compétence SCoT
 - la formation « SCoT » comprend 24 délégués (2 par EPCI) - le Président de cette formation est également vice-Président de droit du syndicat mixte.

De plus, suite aux élections municipales de 2014, les 21 communes qui n'avaient pas approuvé la Charte du Parc à l'issue de sa révision en 2010 ont été recontactées pour connaître la position des nouveaux élus à ce sujet et leur proposer éventuellement d'approuver la Charte et d'adhérer au mixte : 6 d'entre elles l'ont approuvé en 2016 :

- quatre du Puy-de-Dôme : Chaumont-le-Bourg, Marat, Saint-Anthème et Saint-Just
- deux communes de la Loire : Chalmazel et Sauvain.

Niveau de réalisation des objectifs de la Charte

Le regroupement d'objets et compétences au sein d'un même syndicat mixte permet une mutualisation des moyens et une amélioration de la cohérence des politiques publiques et de l'ingénierie à l'échelle du Livradois-Forez. Il s'agit d'une avancée majeure dans la gouvernance du territoire et dans la territorialisation de la stratégie et de l'action du Parc.

Au niveau national il n'existe encore que très peu de syndicat mixte de Parc qui ont réussi une telle mutualisation et le Livradois-Forez fait figure d'exemple.

Analyse des engagements des partenaires par l'équipe du Parc

Cette nouvelle organisation « à la carte » du syndicat mixte a été reconnue par le Conseil régional et par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme qui apportent leur soutien financier à l'action de ces différentes formations.